

FACÉTIES

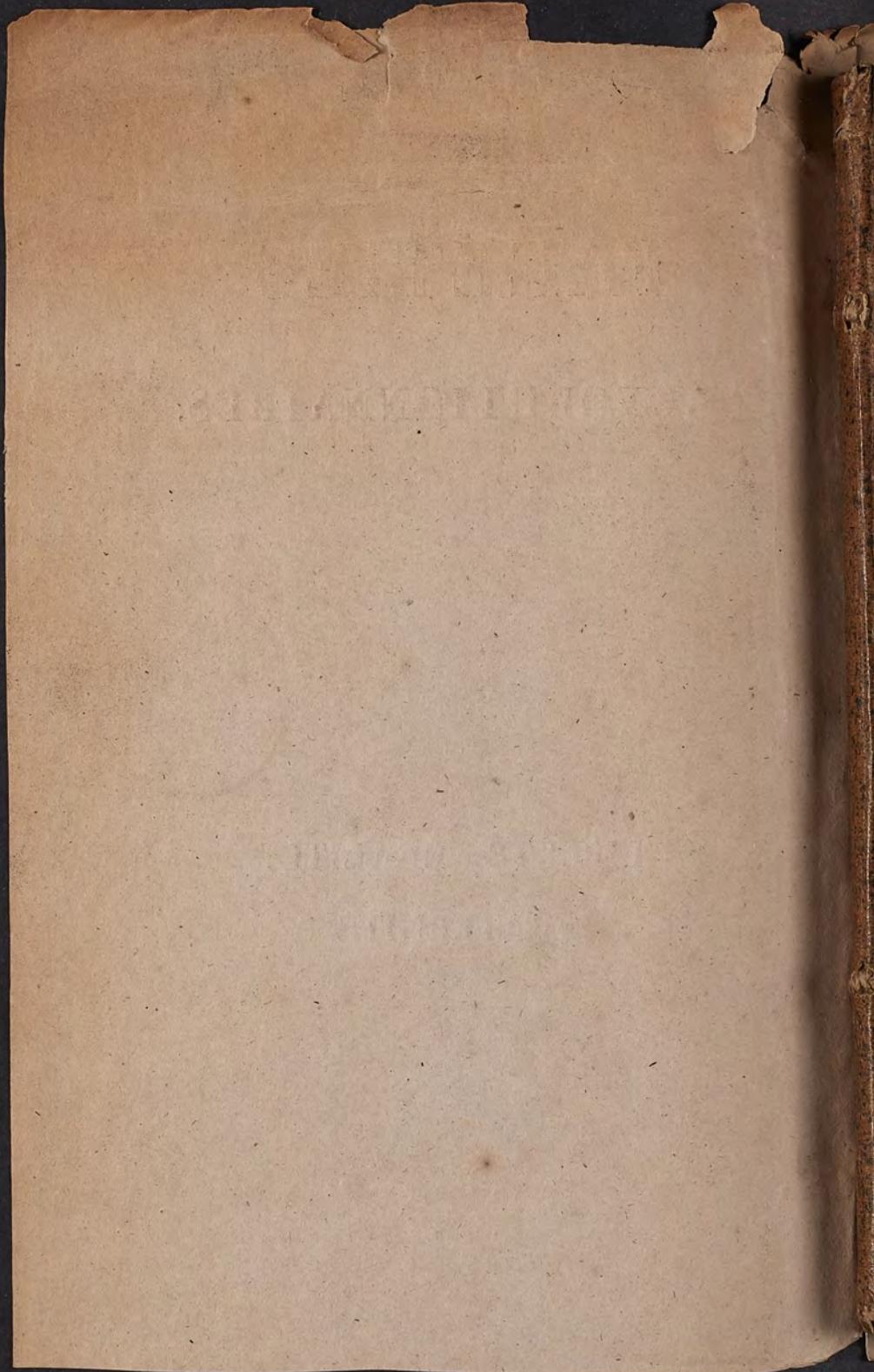
RÉVOLUTIONNAIRES.

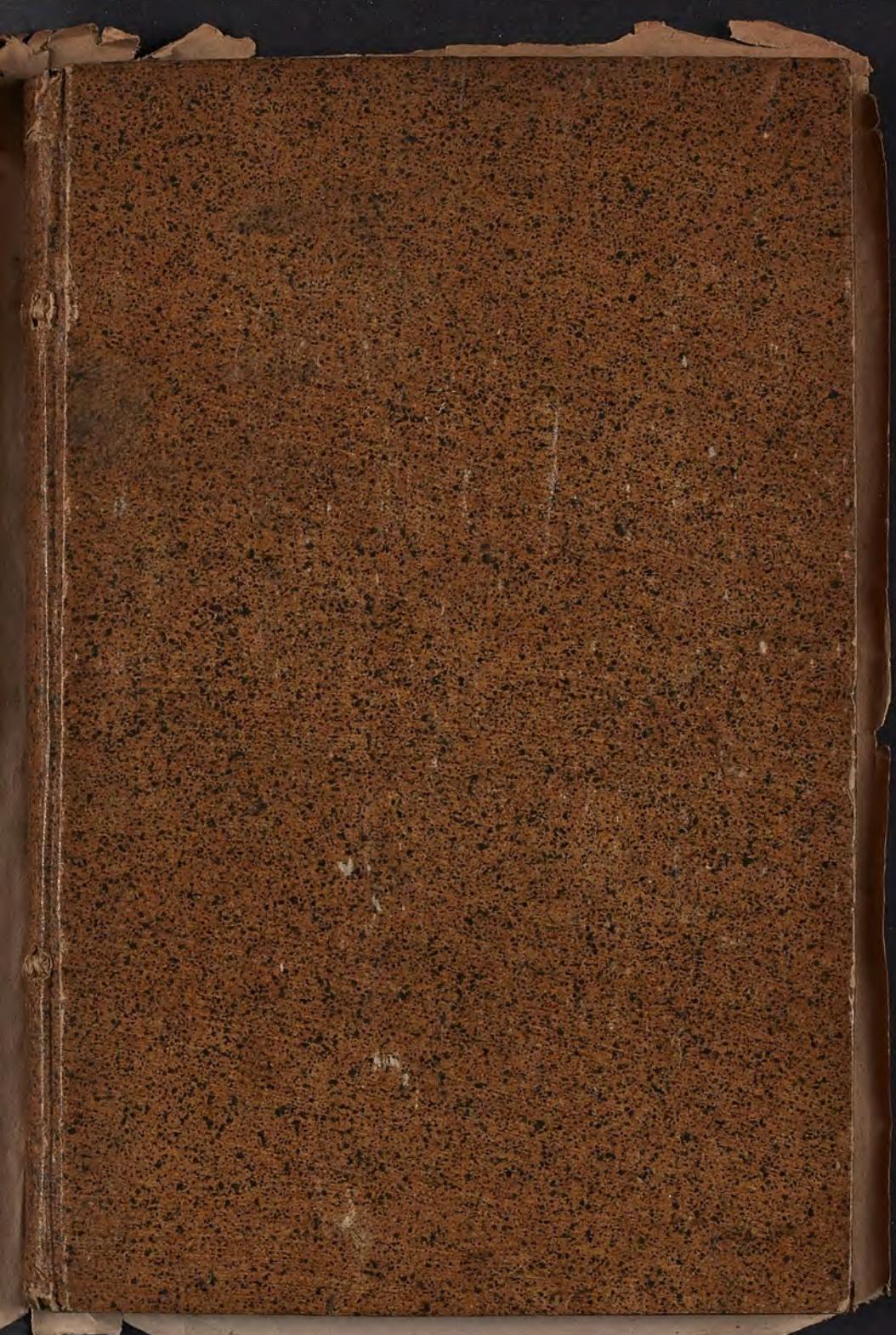


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU

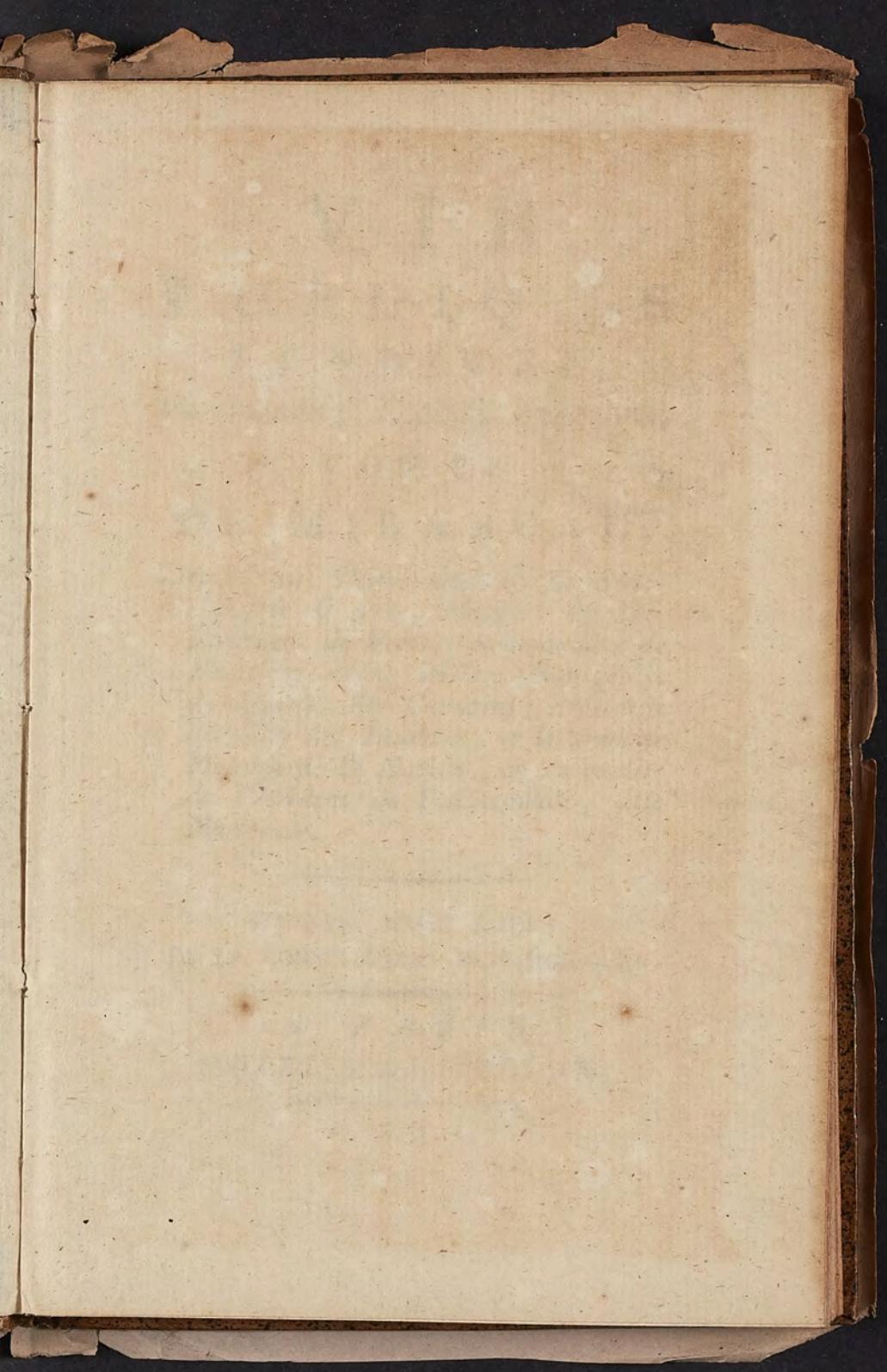


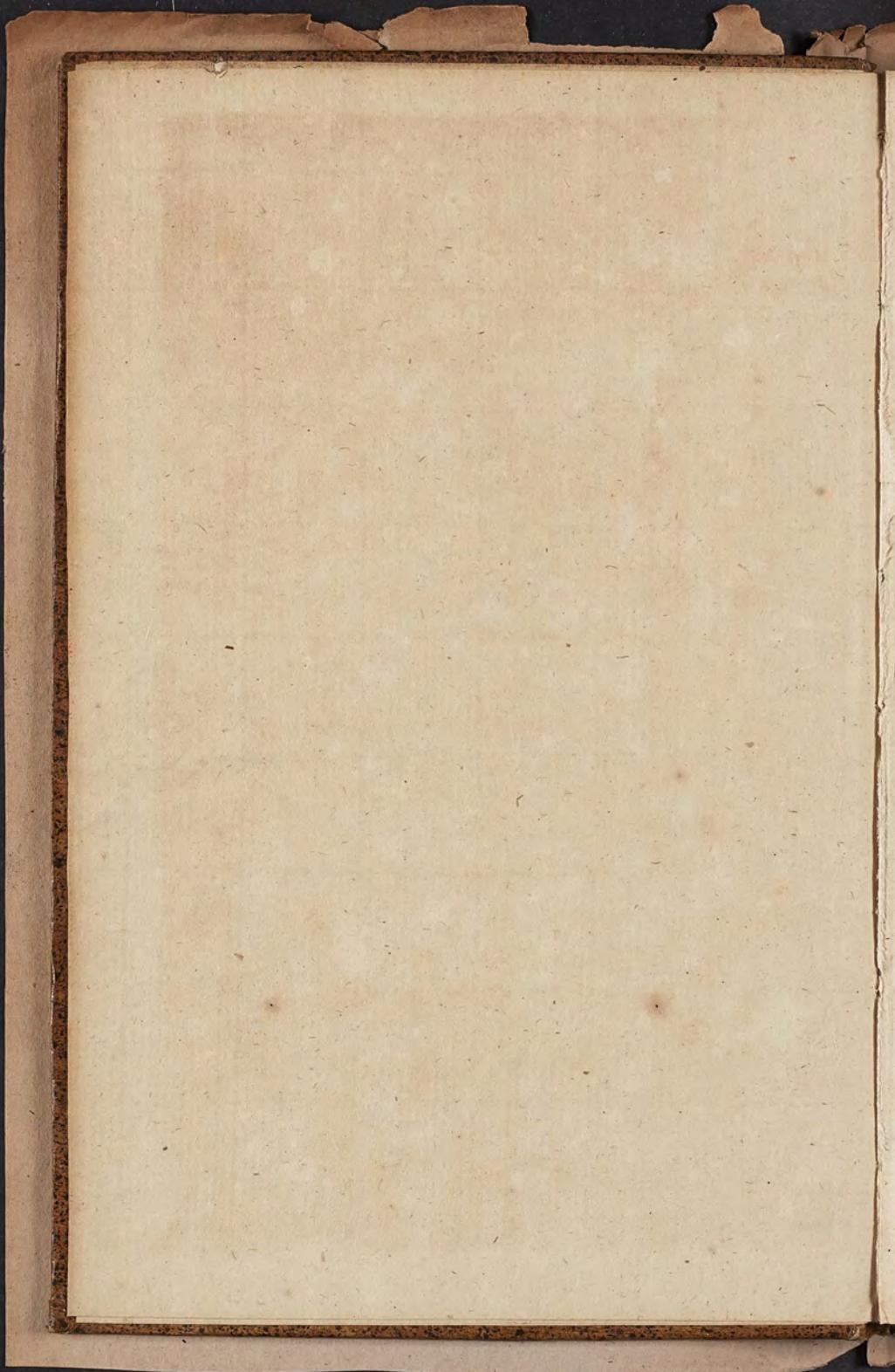




3936

termed





VIE
PUBLIQUE
ET PRIVÉE,
DE HONORÉ-GABRIEL RIQUETTY,
COMTE
DE MIRABEAU;

Député du Tiers-État de la Séné-chaussée d'Aix, Membre du Département de Paris, commandant de Bataillon de la Milice-Bourgeoise du District des Capucins; Président du Club des Jacobins, et le premier Homme de la Nation, en sa qualité de Président de l'Assemblée, dite Nationale.

DÉDIÉ AUX AMIS
DE LA CONSTITUTION MONARCHIQUE;

A PARIS.
HOTEL D'AIGUILLO

1791.

111
E T T E
C O M M U N I T A D
C O M M U N I T A D
C O M M U N I T A D
C O M M U N I T A D

211
C O M M U N I T A D

211
C O M M U N I T A D

AUX AMIS
DE LA
CONSTITUTION
MONARCHIQUE.

Messieurs

Agreez l'hommage que je prends la liberté de vous offrir. C'est aux Amis de la Monarchie à bien apprécier les actions d'un homme qui, sous des dehors trompeurs a fait tous ses efforts pour la détruire.

Votre suffrage, Messieurs, sera

pour moi la plus flatteuse des récom
penses.

GIMAKUA
Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très - humble
et très - obéissant
serviteur, M...

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE

HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,
COMTE DE MIRABEAU,

*Député du Tiers-état de la Sénéchaussée d'Aix,
aux Etats-généraux , commandant du ba-
taillon des capucins , & l'un des adminis-
trateurs du département de Paris , président
du club des Jacobins.*

LA nature produit , par intervalles , des êtres
dont la mémoire survit à la succession des
siècles , soit qu'elle les destine à servir de mo-
dèles à la postérité , ou à l'effrayer par leur
exemple. Ainsi , les fastes de l'esprit humain
nous ont transmis les noms & les actions
de Socrate & de Fénélon , de Néron & de
Marc-Aurelle , dc Ravaillac & de Cartouche.
Honoré-Gabriel *Riquetti* , naquit à Paris ; en
1749 , de Georges-Philippe *Riquetti* , marquis

A

de Mirabeau , auteur de *l'ami des hommes* , & de *Louise de Caraman*. Ses premières années annoncèrent en lui tout ce qu'il devoit être. Polifion & filou avec ses camarades , hargneux & hautain avec ses inférieurs , insolent & rebelle avec ses maîtres , à sept ans , il fut le même Mirabeau qu'à quarante.

Son père , qui connoissoit si bien les hommes , dont il s'étoit déclaré *l'ami* d'une manière si solennelle (1) , fut épouvanté des vices précoce d'un fils si peu digne de lui. Il voulut corriger , par ses sages leçons , les erreurs de la nature ; mais ses conseils paternels furent repoussés avec horreur. Il veut insister ; ce fils dénaturé prépare du poison , & s'apprête à en abreuver le plus vertueux des pères , lorsqu'un domestique fidèle s'apperçoit du parricide médité par le monstre , & court en avertir le marquis de Mirabeau.

Pour purger la maison natale de la présence d'un scélérat , & prévenir des crimes qui devoient flétrir un nom si respecté , le père

(1) *L'ami des hommes* , ouvrage à la composition duquel le marquis de Mirabeau avoit employé vingt années , est un de ces livres , qu'il n'étoit permis au génie de produire , que dans des tems où il existoit en France des hommes , des lois , & une monarchie.

indulgent obtint une lettre-de-cachet , & fit renfermer le jeune comte au château de *la Geole*, où il passa quinze mois. Nous voudrions pouvoir rapporter ici les lettres suppliantes & pleines de repentir , qu'écrivoit alors l'hypocrite à sa famille & aux amis de son père On l'élargit , dans l'espoir d'une prompte conversion. Cet acte de pitié fut le prélude de tous les crimes dont s'est couvert depuis le sieur *Riquetti*.

Il essaya ses premières forces , par des libelles contre son père ; libelles où l'on trouve le système de sédition , de révolte & de férocité , dont il ne s'est jamais démenti.

Riquetti parvint , si non à rendre son père ridicule , du moins à lui aliéner le cœur de son épouse. Cette femme , jusqu'alors sans reproche , embrassa les intérêts de son fils avec les entrailles d'une mère , sans s'appercevoir du piège que lui tendoit ce fils dénaturé , qui n'aspiret qu'à la rendre sa complice , en lui faisant violer ses devoirs les plus sacrés. Il répandit tant de calomnies , tant d'horreurs sur le compte de son époux , qu'elle lui intenta un procès en séparation.

Cependant elle n'avoit aucun sujet de plainte sur les procédés de son mari. Les paisibles occu-

pations d'un père de famille livré à l'étude du cœur et de l'esprit humain , à la contemplation des merveilles de la nature , aux devoirs d'un bon citoyen , ne peuvent mériter de la part d'une épouse , que quelques reproches légers de négligence. Ce furent les seuls qu'articula la marquise de *Mirabeau* ; et pour justifier la gravité des torts de son époux , elle se livra bientôt à tous les vices dont peut se déshonorer une femme. Elle s'adonna au vin , et par suite , à la plus honteuse débauche. Elle accorda ses faveurs au premier venu , donna la plus grande publicité à ce scandale , & reçut dans ses bras jusqu'à ses laquais et son frotteur.

Riquetti , quoique banni du toit paternel , agrandissoit par ses conseils et par son exemple , le précipice où il avoit astucieusement attiré sa mère. Il l'aigrissoit de plus en plus contre son époux , l'aidoit au dérangement de sa fortune , et enfin , n'attendoit que le moment de la séparation , pour en divertir les débris et l'abandonner à l'extrême misère qui la dévore aujourd'hui (1).

(1) J'ai vu moi-même des lettres de cette femme méprisable , où elle se plaint de l'ingratitude de son fils , qu'elle dit avoir sauvé de l'échafaud. Elle assure

(5)

Ce moment arriva. Le marquis de Mirabeau n'ayant pu ramener sa femme à l'honneur , l'abandonna aux tribunaux qui lui assignèrent un couvent , où elle devoit faire désormais son séjour.

Riquetti continua d'écrire des libelles contre son respectable auteur , etacheva de ruiner sa mère.

Tout le monde connoît ces mémoires scandaleux , où cet homme dénaturé ségayoit à déchirer les entrailles et a empoisonner les derniers jours du plus tendre , du plus sage de tous les pères.

Le premier de ces libelles épouvanta le marquis de Mirabeau , par les blasphèmes qu'il renfermoit. Voilà , s'écria - t - il en le jettant au feu , *le catéchisme délirant de l'homme le plus séditieux qui fut jamais.*

Riquetti ne se contentoit pas d'écrire contre la nature , et contre ses auteurs ; il voulut devenir l'apôtre du libertinage et des obscénités

qu'il fait qu'elle meurt de faim , sans lui apporter le moindre secours. Cependant j'ai en main un billet de Riquetti , par lequel il prie le commis de *Lejai fils* , libraire , de remettre au porteur , qui est sa mère , douze francs.

les plus grossières. Sa plume parricide enfanta *le libertin de qualité*, qu'il intitula d'abord, *ma conversion; rubicond*, et autres chef-d'œuvres de ce genre. Le premier de ces livres infâmes commençoit par ces mots: *je fus toujours un vaurien, et je veux toujours l'être.* Riquetti nous a tenu parole.

Comme le produit de ces libelles ne suffisoit point à ces sales plaisirs, Riquetti résolut de secouer le joug de la misère, et de commencer son cours de jonglerie. Il se rendit en Provence, et parvint à y séduire par ses phrases, empoulées, par ses larges mots, la fille du marquis de Marignage, *Marie Emilie de Covet*, qui, pour son malheur, l'épousa.

A peine étoient-ils mariés, qu'il accablâ son épouse de duretés et de mauvais traitemens. Ecouteons-la elle-même, nous donner l'esquisse de ses tourmens. » Il ne se passoit pas une seule journée, qui ne fût marquée par quelque scène. Au milieu même des empressemens les plus affectueux, monsieur de Mirabeau avoit l'art de faire naître quelque discussion, qui étoit ordinairement terminée par des procédés indignes »

« Par tout où les deux époux se trouvoient, des tiers étoient témoins de quelques scènes

assligeantes : la dame de Mirabeau étoit habi-
tuellement exposée à des reproches injurieux,
à des coups , à des outrages , à des soufflets ,
à des violences de toute espèce. Le tems de la
grossesse ne fut pas même respecté . »

Cependant , madame de Mirabeau méritoit-
elle un sort si cruel ? écoutez ce qu'en dit son
respectable beau-père , le marquis de Mira-
beau .

« Cette jeune femme voit clair en tout , et
très-clair ; si j'avois quelque vice à cacher ou
quelque défaut cher à mon amour propre ,
je me tiendrois fort serré devant elle. Encore
un coup , elle voit tout ; et a d'ailleurs l'ame
si sensible , si délicate et si bonne , que ce
qu'elle ne sauroit voir ni combiner faute d'ex-
périence , elle le sentiroit. Ce n'est donc point
un mātin ébouriffé , qui en imposeroit à des
organnes aussi fins et une tête aussi droiturière
que l'est celle-là ; mais cette jeune femme est
singulièrement attachée à toute idée de devoir »:
Telle étoit l'épouse dont se trouvoit pourvu
l'heureux *Riquetti*. Que n'étoit-elle crapuleu-
se , débeauchée et prodigue ; ils auroient été
les meilleurs amis du monde !

Le marquis de Marignage employa toutes
les voies de la douceur , de la conciliation ,

pour ramener son gendre à son devoir , & établir le bon accord dans son ménage. *Riquetti* lui répliquoit par des injures & les termes les plus méprisans. Le marquis eut recours à M. de Mirabeau père ; il le conjura d'interposer son autorité , pour arrêter l'audace & la cruauté de cet époux dénaturé ; voici l'extrait de la réponse que fit M. de Mirabeau père.

» Il a menti : (*le comte*) insulte , calomnié ; c'est son métier.

» Quand un forcené , dont le caractère a été tâté tant de fois , seroit susceptible d'amendement , chose absolument impossible , il s'est fermé toutes les portes à une réintégration quelconque , par les libelles infâmes & répétés , qu'il a publiés contre son père , avec une fureur qui ne pouvoit avoir d'objet que la fureur même , & le sot orgueil de faire du bruit , en faisant détourner tout le monde.

» De toutes parts , je reçois des lettres de créanciers de dettes les plus basses , d'engagemens méprisés , de désordres accumulés , qui ne peuvent mener loin la CATASTROPHE ; *laissons-le filer sa corde.*

» Je ne me suis pas fait prier , pour prendre , à tout prix , les mesures nécessaires pour châtier mon fils , pour le contenir , pour préserver à jamais

jamais de ses fureurs , & la femme & son fils ; à cet égard , j'ai tout fait , & personne ne m'a sollicité. Mais s'agit-il d'accroître & d'aggraver son opprobre ? on n'a pas besoin de moi pour cela.

» J'ai à aviser & pourvoir finalement à ma propre sûreté , à la vôtre , à celle de votre chère enfant. Il faut parvenir , Monsieur le marquis , à vous mettre une fois pourtant en sûreté , & sur-tout madame votre fille , qui est horriblement menacée dans des lettres interceptées ».

Le marquis de Mirabeau.

Pour dérober aux tribunaux la connaissance des infâmes domestiques de *Riquetti* , on obtint un ordre du roi , pour le renfermer au château d'If.

De nouveaux tours d'adresse vont distinguer *Riquetti* dans cette prison. Il trouve le moyen de séduire la femme du cantinier , nommé *Mouret* , & de la brouiller avec son mari , en lui donnant la v....e , & lui persuadant que *Mouret* étoit un débauché , qui l'avoit empoisonnée de cette maladie. Le cantinier ayant appelé un chirurgien pour le traiter , *Riquetti* trouva le moyen de corrompre ce chirurgien , & de l'engager à dépaïser le malade , sous

prétexte de lui faire changer d'air. Ce n'est pas tout; il fit donner, par la femme Mouret, dix louis d'or aux mariniers, pour qu'ils noyassent son mari. Les mariniers prirent l'argent, & n'exécutèrent point les intentions du couple perfide. *Riquetti* continua de coucher avec la femme du cantinier, & sur-tout de la gruger. Enfin, ayant appris que *Mouret* étoit rétabli & qu'il revenoit, il spolia entièrement la maison, escroqua les quatre mille livres qui restoient dans son secrétaire, fit décamper sa femme, & l'adressa, à Grasse, à ses dignes amis, qui achevèrent de perdre cette misérable victime de la séduction. *Mouret* ayant voulu reprocher à *Riquetti* l'indignité de ses procédés, celui-ci s'élança sur le pauvre convalescent, & l'auroit laissé pour mort, si les invalides n'étoient accourus à son secours (1).

Après s'être bien amusé au château d'If, & avoir diverti l'argent du cantinier *Mouret*, *Riquetti* songea à recouvrer les moyens de faire de nouvelles dupes. Il réclama sa liberté; & ce serpent se reploya avec tant d'art, il débita

(1) On peut voir la lettre de cet époux infortuné, adressée au parlement de Provence, & déposée au greffe, le 11 février 1775.

mille flagorneries aux uns , mille contes aux autres , des promesses à ceux-ci , des phœbus à ceux-là ; enfin , il parvint à se faire relâcher , & ce fut sa femme qui sollicita elle-même & obtint son élargissement .

L'usage qu'il fit de cette condescendance ne fut point de réparer ses torts envers cette nouvelle famille , dont il étoit devenu le paricide . Il avoit diverti le bien de sa femme , il voulut se tourner du côté du beau-père , pour manger le sien ; mais il falloit le brouiller avec sa fille : c'est ce que *Riquetti* tenta sans succès . Voici un échantillon des mille & un moyens qu'employa *Riquetti* , pour rendre sa femme suspecte au marquis de *Malignage* :

« Mon beau-père ah ! je le plains trop
» pour lui plonger un poignard dans le sein....;
» mais si je disois un mot Ah ! mes juges ,
» respectez les secrets domestiques , & croyez
» que vous ne connoissez que les moindres
» de mes malheurs !

» Mon beau-père est trompé ; ce n'est pas
» par moi qu'il sera détrompé ; je préférerais
» ma perte à une telle extrémité . Mais que
» madame de *Mirabeau* ose paroître , qu'elle
» profère une plainte , que cette plainte me
» soit communiquée , ma réponse est prête ».

Riquetti ne se contentoit pas de déshonorer sa femme par les plus horribles diffamations ; il voulut s'en venger sur les femmes des autres. Accueilli, par ses jongleries & ses phrases, dans quelques sociétés de Besançon , il y donna bientôt des preuves non-équivoques de ses talents extraordinaire : c'est là que , dédaignant les routes vulgaires du crime , il rassembla dans une seule aventure , la corruption la plus rafinée , le viol des lois les plus saintes , l'escroquerie , la séduction non sentimentale , mais pécuniaire ; l'adultère , le sacrifice de sa victime , & la lâcheté la plus vile à l'abandonner.

Riquetti fréquentoit particulièrement la maison d'un président du parlement de Franche-Comté , parce qu'il étoit extrêmement riche. Par ces propos légers et ses expiégleries , il parvint à séduire l'épouse de son hôte , et à l'engager de fuir avec lui ; mais toujours grand politique , il contraignit cette femme de voler son mari. Chargé des dépouilles de l'homme dont il déchire le sein après avoir souillé sa couche , il fuit dans l'étranger : on poursuit le coupable et sa victime ; un seul homme vient arrêter la femme qu'il tient dans ses bras ; la peur saisit le courageux ravisseur , il l'aban-

donne , et , caché dans le tuyau de la cheminée , il y entend de sang froid les cris et les gémissemens de l'amante que l'on entraîne , et qui , malgré l'abandon de la douleur ; accuse , par sa discrétion sur l'auteur et le témoin de ses maux , la lâche pusillanimité du vertueux *Riquetti*.

Un autre homme que lui , eût , sans balancer , exposé sa vie pour délivrer la femme qu'il auroit ainsi rendue coupable et malheureuse. Le barbare ! étoit-il amant ? Ah ! non , sans doute ! et comment prouver mieux qu'il avoit ravi la femme pour l'argent , plutôt que l'argent pour substenter la femme ? L'argent étoit dépensé , la femme étoit à charge , il l'abandonne ; et sans la crainte qui le glace , peut-être le scélérat aideroit-il lui-même à l'Archer qui l'en délivre.

Si j'interrogeois ici l'amant de la dernière classe des hommes ; si je lui disoïs : fuiriez-vous dans la cheminée , dans une pareille circonstance ? Que me répondroit-il ? il me semble le voir roidir ses muscles à cette question , et n'eût-il pas d'amante , s'en créer une pour la défendre. Oui , je le répète , sans la peur qui crisploit alors *Riquetti* , ce monstre eût poussé du pied sur les marches de l'escalier , l'infor-

tunée qui s'y faisoit traîner pour le quitter plus lentement..

Cependant la fuite de *Riquetti* est vainque ; il sort de cette cheminée plus NOIR que jamais : le Parlement de Besançon lui fait son procès , le condamne à avoir *la tête tranchée en effigie* (1). Sa famille , allarmée d'avoir vu son nom sur un gibet , sa famille éploreade lui tend les bras. Heureuse de mentir quand la nature le commande , elle pallie au pied du trône les forfaits d'un scélérat qui la déshonore. Le garde-des-sceaux la console par la promesse d'une évocation : on attire *Riquetti* dans les prisons de Pontarlier pour y remplir les formes. Le marquis *Du-Saillant* , son parent , y vole lui apporter des secours & des consolations ; mais à peine le péril imminent lui paraît-il conjuré , que *Riquetti* écrit , sous les fers mêmes qui le grèvent , un libelle contre le Parlement. Il en trace un autre plus atroce encore contre le garde-des-sceaux : enfin , pour ne pas foiblir en si beau chemin , il adresse à son père même une lettre volumineuse , où , perdant tout respect filial ,

(1) L'échafaud dressé , le baron d'Espagnac , qu'il a tant persécuté depuis , eut le courage d'enlever son effigie , une heure après *la cérémonie*.

il ajoute à l'insulte un amas d'horreurs contre ce même marquis *Dufaillant*, qui veilloit nuit & jour à la sûreté de cet honneur dont *Riquetti* a fait, toute sa vie, si peu de cas.

Nous avons oublié de dire que *Riquetti* avoit servi dans les guerres de Corse, en qualité d'officier, sous le nom de *Pierre Buffière*. Ses dissipations et son inconduite l'avoient réduit dans un tel état de détresse, qu'il seroit honteux & déshonorant au moindre goujat de l'armée, d'en faire l'aveu. Ce fut alors qu'à la sollicitation pressante du marquis de Puimarets, frère du baron d'Espagnac, il obtint une gratification de cinquante louis. Cette anecdote est confirmée par l'aveu de *Riquetti* lui-même.

Cette somme étoit trop modique pour payer, pour appaiser, même pour un tems, les nombreux créanciers de *Riquetti*; aussi l'employa-t-il à faire son apprentissage dans la sédition; il sema l'or parmi les chefs des féroces insulaires, & parvint à grossir l'orage qui éclata bientôt sur la tête du fameux *Paoly*,

Cependant la rébellion s'étend chez les Corsos; un combat se livre, *Riquetti* tourne le dos, mais il fuit seul. Si cette lâcheté fût arrivée en Prusse, cent coups de fusils en

eussent été la récompense. En France , *Riquetti* devoit être pendu. Comme il n'ignoroit pas le sort qui l'attendoit , il rentre dans le camp , rassèmeble à la hâte le butin de sa compagnie , vend le tout à vil prix , à une vivandière , et se met en devoir de quitter l'isle. On l'arrête , son père le réclame , & ses amis parviennent à obtenir une *lettre de cachet* , qui fut la première qui l'arracha à l'échafaud.

Rentré dans la maison paternelle , après avoir séjourné long-tems à la Geole , au château de Joux , à Vincennes , *Riquetti* que ses débauches avoient réduit à la détresse la plus désespérante , voulut grappiller encore dans un champ où il avoit jadis si largement moissonné. Il amadoua , carressa , flatta sa mère ; mais il l'avoit ruinée sans ressource : pour se venger du *déficit* , *Riquetti* la libellisa et l'eut bientôt , si non déshonorée , car elle l'étoit déjà beaucoup , du moins montrée à nud à tous les regards.

Marchant de crime en crime , de climats en climats , de prisons en prisons , *Riquetti* atteint sa vingtième année. Il *abjura* ,(1769) dans un beau pamphlet , ce qu'il appeloit *Jui-même l'infamie de sa jeunesse & protesta que le repentir le rendroit à la vertu*. Voyons quel

est

est le chemin qu'il prend pour y arriver. Il part pour Londres , escorté de la plus affreuse misère.

Un secrétaire , nommé *Hardi* , l'accompagne dans son malheur. Avant de quitter Paris , il escroqua six louis à son compagnon de voyage , qu'il eut l'air de lui emprunter ; nous avons en main la preuve que *Riquetti* ne les a jamais rendus. Arrivé en Angleterre , il caressa l'orgueil et la haine des insulaires , en composant contre les Etats-Unis d'Amérique , un libelle atroce , intitulé : *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Nous pouvons prouver (1) que ce fut , non-seulement pour du pain , mais par les motifs les plus vils que *Riquetti* composa ce libelle , où il se targue de sa vertu accoutumée , de sa noblesse , de sa délicatesse , de ses grands sentimens , de son désintéressement.

La triste destinée de ses talens força *Riquetti* à congédier son secrétaire *Hardy* , qu'il ne pouvoit plus nourrir. *Hardy* ayant réclamé son salaire , convenu de trente louis , *Riquetti* lui répondit : *en France, je me mettrois à cheval sur*

(1) Par une lettre écrite de *Riquetti* , en date du 31 août 1784. *Voyez les pièces justificatives.*

mon interdiction ; à Londres , je nie la dette.
Les tribunaux seuls ont le pouvoir de répondre à ces paroles , moins affrontées encore que honteuses. Le sieur *Hardy* fait arrêter *Riquetti*. Elargi sous caution , celui-ci ne respire plus que vengeance. Ce sentiment , & plus encore , le plaisir de frustrer *Hardy* de sa créance , lui inspire un crime unique & sans exemple. Il s'agit de perdre ce créancier : *Riquetti* n'avoit qu'un moyen , c'étoit de mettre à profit le patriotisme anglois. Il se confesse auteur d'un ouvrage contraire aux vues politiques de la France , & en faveur de l'Angleterre ; il accuse *Hardy* de le lui avoir volé , pour le sacrifier au ministère François. Voici le fait.

Le manuscrit en question existe réellement , mais il n'est point l'ouvrage de *Riquetti* ; c'est une correspondance secrète de Voltaire et de Dalemberg. Le prince de Condé le possède. Comme *Riquetti* étoit très-lié avec *Chamfort* , secrétaire de son altesse , il vit ce livre curieux , et le demanda pour le lire : plusieurs refus ne l'effarouchent pas ; il se reploie de cent manières , surprend , escroque le premier volume , rentre chez lui , le divise , et le fait copier pendant la nuit. Qui fut chargé de cette besogne ?

Hardy qui nomme tous les copistes. Voilà comme *Riquetti* a fait cent brochures dont il a tiré beaucoup d'argent (a). Semoncé devant le *Jury* sur le contenu de ce manuscrit, *Riquetti* balbuttie, pérore, ergotise. Semoncé de nouveau, il cherche ce qu'il pourra dire, et c'est encore son propre vol qui lui sert d'excuse: il dit que le manuscrit a lui volé, est la *correspondance secrète de Voltaire et de d'Alembert*.

L'accusation intentée à *Hardy* par son ancien maître, est couronnée par le serment juridique que fait *Riquetti*, de l'avoir payé: de manière que par la perte de ce procès fait et jugé en dix-sept jours, tant le crime et l'innocence étoient évidens, le débiteur demeure convaincu d'être et de se dire galement traître envers la patrie, d'être un voleur, un calomniateur, un parjure. Ces quatre divisions d'un seul crime, lesquelles sont, chacune, dignes de mort, ne coûtent à la vertu de *Riquetti* qu'une minute d'imaginative (b).

Cependant *Riquetti* tranche, à Londres comme par-tout, du vertueux, du généreux, du patriote-cosmopolite, et sur-tout de l'homme de qualité, annonçant dans les sociétés & dans toutes les taverne, sa future ambassade

Il avoit traîné après lui une fille de joie, nommée *Agnès-Nerat*, qu'il faisoit appeler Van-Haren, comtesse de Mirabeau. On peut voir à la fin de cet ouvrage, l'inventaire des effets de ce digne couple, extrait des papiers de justice de la cour d'ORD-BARREY (c).

Rejeté du toit paternel, expulsé, pour ainsi dire, de sa patrie, de cette patrie dont il parle avec tant de complaisance, et qu'il a depuis, tant de fois vendue et trahie; Riquetti ne porte, il ne reporte ses vices en aucune cité, où ils ne laissent des traces de leur pestilence. En France, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Prusse, dans tous les coins de l'europe enfin, gémissent les dupes de ce grand homme. Par-tout il a épuisé les subtilités, les astuces de la filouterie, non-seulement pour manger le pain que ne pouvoient lui procurer ses prétendus talens politiques ou oratoires, mais pour aider son impudence à se produire avec ce luxe, cette ostentation insolente qui accéléroient les crimes qu'il méditoit.

Que j'aime à entendre Riquetti catéchiser les souverains ! c'est un besoin, chez lui, d'imiter ces prédicants espagnols, qui, la chaise

sous le bras , courrent la ville , et vont , de carrefour en carrefour , débiter un galimathias toujours fardé du nom de *Dieu* , comme Riquetti placarde le sien , du mot de vertu ; et sans autre intention que de ramasser quelques maravédis , s'interrompent au milieu même de la période , du moment que la quête est finie .

Riquetti avoit déjà vendu plusieurs pamphlets impolitiques , dont les manuscrits lui avoient été fournis par Clavière , Luchét , Brissot de Warville ; ces pamphlets étoient tous dirigés contre les Rois , la banque de Saint-Charles , dont le directeur étoit son ennemi et son créancier ; la caisse d'escompte , &c. &c. Je ne parle point ici de son ouvrage sur les *lettres de cachet* , dont on connaît le véritable auteur .

Logé en chambre garnie , rue et hôtel Coqueron , en proie à la plus affreuse misère , il est réduit à la triste ressource de voler la montre de son perruquier : pendant qu'il arrangeoit son toupet , il prend le cordon et la tire en avant ; se rcrie sur le luxe de son coiffeur ; s'extasie , en flattant son goût et en admirant la beauté du bijou ; il lui emprunte cette montre sous prétexte d'en acheter une

pareille le même jour ; & quand le coëffeur a voulu la réclamer, Riquetti nie l'avoir vue, s'emporte, & roue de coups ce pauvre garçon.

Mille autres moyens de congédier ses créanciers avec les mains vides, ont été employés avec succès par Riquetti. Voici comment il se défaisoit de ses domestiques, après qu'il leur avoit mangé le fruit de leurs épargnes & de vingt années de servitude. La veille de son départ pour Bruxelles, il joue une scène qui eût réussi auprès d'un filou aussi expert que lui. Il affecte une transe cruelle sur un oubli de papiers qu'il a laissés à *Bignon*. Il caresse son domestique, à qui il devoit déjà quatorze cents livres ; le conjure, le presse tendrement de vouloir bien monter sur un cheval qu'il fait louer par lui-même, & dès que le domestique est parti, Riquetti dévalise la malle de ce crédule serviteur, & décampe.

Quelques jours auparavant, Riquetti s'étoit approprié une bague, avec la même dextérité qu'il avoit escamoté la montre. Un homme qui le soulagea cent fois dans l'indigence, avoit une bague dont il vouloit se défaire : on lui en offroit cinquante louis en présence de Riquetti. Celui-ci s'oppose for-

tement à ce marché , en exaltant cette bague , le goût du possesseur ; & feignant de rappeler à son ami que le marquis de Choiseul en cherchoit une d'un grand prix ; il passe subitement la bague dans son doigt , avec promesse d'en rapporter cent louis : il enjolive cet escamotage de quelques grands mots , d'une décoction de cajoleries , y joint quelques embrassades , sort , vend la bague , & garde l'argent .

Accoutumé à faire des sacrifices , de se spolier de tout pour ce perfide ami , le maître de la bague escroquée ne fit presque pas attention à cette nouvelle jonglerie . Il prêta successivement tout son numéraire ; & enfin , sur des instances les plus suppliantes & les plus adroites de la part de Riquetti ; il lui offrit son argenterie . Riquetti , qui ne se sentoit pas de joie , feignit pourtant les plus beaux sentiments du monde ; il écrivit à sa dupe qu'il ne consentiroit jamais à accepter cette offre ; qu'il le prioit seulement de lui envoyer quelques louis . En attendant la réponse à sa lettre , il mit l'argenterie en gage , & en vendit la reconnaissance (d) .

La mère de Riquetti , ne pouvant plus lui donner d'argent , pressée elle-même par plus

d'un besoin , ce digne fils d'une telle femme lui persuade qu'il a trouvé un prêteur. Il lui fait , en conséquence , signer pour cinq mille livres de lettres-de-change à courte échéance , les négocie , & disparaît. Deux mois après , madame la marquise fut emprisonnée par les porteurs de ces effets.

Après mille fredaines de cette espèce , il partit pour le Brabant , toujours accompagné de la fille *Nérat*. Il s'arrêta d'abord à Bruxelles , où il fit plusieurs dupes , dont un avocat provincial , à qui il vola toute sa fortune. Voici comme *Riquetti* s'exprimoit sur l'in-fâme apostolat qu'il exerçoit chez les crédules Brabançons , dans une lettre écrite à un homme de sa trempe :

« Au nombre de mes auxiliaires , tu peux
 » compter un jeune avocat provincial , qui
 » n'a que 70 à 80,000 francs de bien ; mais
 » enfin , c'est 80 mille francs ; mais qui me
 » cautionnera. A ce propos , je te dirai qu'il
 » a passé à mon ordre des mandats de sa
 » belle-mère , sur un monsieur Macqueri ,
 » administrateur de son habitation à la Martini-
 » que ; l'un est échu , l'autre à écheoir à Pâques ;
 » il y en a pour mille écus , & j'en voudrois
 » avoir plusieurs autres ; vois si tu pourrois
 » tirer

(25)

» tirer parti de cela pour le moment. Bon
» jour , cher ami , que ton ame & ta tête ne
» s'endorment point. *Sigⁿé, MIRABEAU fils.*

8 janvier 1784.

Autre billet du même au même.

« Je t'envoie , mon cher F..., les deux
» mandats sur M. Macqueri , qui te tiendront
» notes de vingt louis que tu as bien voulu me
» prêter , avec l'infatigable générosité d'un
» homme qui n'est riche que de ses biensfaits.
» Je t'embrasse de tout mon cœur : j'en ai
» plusieurs autres si ceux-là réussissent ».

Ce mercredi.

Mais laissons la nomenclature fatigante des
fripouneries (*e*) , des vols , des infamies , des
raps de Riquetti , pour jeter un coup-d'œil
sur une partie de ses ouvrages.

Il avoit fait imprimer à la Rochelle le pre-
mier de ses livres de Morale ; c'est *le libertin*
de qualité ou *l'éducation de Laure*. Rubicon
suivit bientôt. Riquetti servoit alors dans le ré-
giment de Royal-Comptois : sa *valeur* est par-
faitement connue de tout le corps , & c'est
cette *valeur* qui lui inspira le dessein de dé-
guerpir , tandis que l'armée étoit aux prises avec

D

les insulaires. Essayé dans ce genre ordurier & dans les *diatribes* contre son père & sa mère, il éleva son vol , & dressa son dard contre les rois & les administrateurs des Empires. Il escroqua le manuscrit des *lettres de cachet* à M. de F*** , et en fit faire une édition qu'il vendit fort cher en Hollande. *Cabarus* , directeur de la banque de St. Charles à Madrid , avoit eu le malheur d'obliger de sa bourse l'ingrat Riquetti. Celui-ci , pour reconnoître les bienfaits de cet honnête homme , fit un libelle contre lui , sous le titre modeste de *Considérations sur la banque de St. Charles.* Bientôt suivirent encore des *Considérations sur la caisse d'escompte*. Riquetti avoit promené dans Paris ce manuscrit ; il l'avoit présenté aux administrateurs de cette caisse ; il leur avoit proposé de le leur vendre ; on méprisa ses offres & son ouvrage , & le public se mit du côté des administrateurs , ce dont enrageoit Riquetti.

Toujours logé en chambre garnie , rue & hôtel Cocqueron ; toujours aux prises avec la misère & l'opprobre , Riquetti , le désespoir dans l'ame , s'adresse à M. Necker & lui demande un emploi *diplomatique* ; il ose même lui dicter ce qu'il doit faire en pareil cas , &

le menace de le perdre , s'il est resusé. Nекker , que la crainte ne fit jamais broncher ni reculer , éconduisit l'effronté Riquetti , avec toutes les marques d'un mépris non équivoque. Le serpent éguise son dard , & vomit une infinité de libelles , dont on n'a pas même retenu les titres.

Qu'on nous permette de rendre ici , à un ministre chéri de tous les honnêtes gens , à un ministre à qui le peuple françois pouvoit avoir les plus grandes obligations , si des brigands sans avœu , sans propriété , sans domicile , cuirassés de vices , six cents Mirabeaux enfin , n'eussent brigué l'honneur de renverser la constitution , la monarchie & l'empire des François. Qu'on lise de sang-froid son discours *d'ouverture des états-généraux* , sa *déclaration du 23 juin* , & qu'on juge s'il n'étoit pas infiniment plus sage d'adopter un gouvernement tempéré , paternel , au despotisme sanguinaire exercé par les habitans du Manège , & à l'anarchie cruelle qui s'exerce dans tous les coins du royaume , & qui finira par une dévastation & une désertion totale. On nous blâmera , sans doute , de n'avoir pas la lâcheté de calomnier un ministre qui voulut toujours le bien , qui le fit souvent , quoi-

qu'il eût sans cesse à lutter , soit contre des femmes qui entouroient & corrompoient le trône , soit contre les brigandages & les factions des prétendus représentans du peuple. C'est un hommage que nous avons cru devoir rendre à un homme dont la mémoire furnagera à celle des factieux & des bouchers *inviolables* , & sera bénie par les générations suivantes , à moins qu'elles ne le haïssent pour avoir provoqué & opéré une révolution qu'il avoit cru salutaire , et qui , livrée au génie d'une horde de bandits , est devenue le fléau détructeur de tout un empire. Cet hommage est d'autant moins suspect , que nous n'avons jamais vu ce grand homme , & qu'il est aujourd'hui proscrit , oublié , j'ai presque dit *exécré* , par la nation même dont il fit la gloire & le bonheur par une administration populaire & des plus savantes.

Riquetti épuisa , pendant dix ans , tous les dédains de ce sage dépositaire des volontés d'un roi , dont la foiblesse fit toute l'infortune. Modérateur patient & lumineux , Nécker eût fait le bonheur de 25 millions d'hommes , s'il n'eût eu à conférer qu'avec des cœurs patriotes , dignes , et du prince qui les convoquait , & du peuple qui les avoit choisis.

Lui feul combattoit les préjugés de tous les âges , les intérêts particuliers , l'esprit des corps , les influences des rangs divers , comme celles des divers climats ; rien que par les seules armes de la vérité , du sentiment , de la persuasion intime , il réunissoit tous les suffrages , & en portoit , avec transport , le tribut à son roi , comme le gage le plus éclatant de son amour , de son respect & de son zèle.

Oh ! qu'après de telles images il est fastidieux de parler de *Riquetti* ! mais il le faut ; c'est le devoir d'un historien , de celui qui connaît l'imposture d'un écrivain incendiaire , de montrer à tous quels sont les principes , les actions & les motifs de ce vil écrivain.

Une des manies de *Riquetti* fut toujours de vouloir passer pour un homme d'état , un politique consommé , un homme à prodiges dans l'art de gouverner. Il fréquentoit des politicomanes de son espèce , non par amitié , ce sentiment délicieux n'entra jamais dans son cœur , mais pour broquerter leurs lumières. Un *Claviere* , un *Gorsas* , un *Luchet* ; voilà quelle étoit sa société favorite. Ces grands génies ne produisoient pas une idée , n'écrivoient pas une ligne , que *Riquetti* ne se les appropriât & n'en tirât un salaire. C'est ainsi

que vingt ouvrages , faits par autruï & censés de sa plume , furent imprimés & vendus à son profit ; de ce nombre est la fameuse *dénunciation de l'agiotage* , dont tout le mérite consistoit dans beaucoup d'injures , dans un grand vuide de sens , & dans le soin qu'eut le *triumvirat Luchet , Gorsas & Clavière* , de le prôner dans tous les cafés et chez tous les libraires . On fait que *Riquetti* n'eut aucune part à la composition de cette brochure , si nous en exceptons les injures vomies contre *Necker* , le ministre *Calonne* , & l'abbé *d'Espagnac* , fils d'un de ses bienfaiteurs , à qui il avoit deux fois dû le salut de sa tête & l'honneur de sa famille .

On fait encore que *Riquetti* reçut du *triumvirat* , & de quelques joueurs à la baisse , mille écus pour l'impression de ce livre ; qu'il en vendit l'édition entière à un colporteur nommé *Lamarre* ; en passa les exemplaires en contrebande , & enfin les débita chez lui , rue & hôtel *Coqueron* , à raison de neuf livres l'exemplaire , & qu'il vola ainsi les auteurs , le libraire ou colporteur , & le public trompé par les prôneurs & par la clandestinité du libelle . Ainsi *Riquetti* réunit de nouveau , dans cette action , les crimes d'un homme

sans principes , d'un escroc , d'un proxenète ; d'un lâche & d'un scélérat. Le contenu de l'ouvrage confirma sa réputation de charlatan sans système , de bavard ridicule & sans pudeur.

On y annonçoit le retour prochain des désordres de la régence ; on y comparoit le jeu des actions à celui des adions du Mississipi , au système de *Law* qu'il paroifsoit ne pas connoître ; on présentoit le nouveau système (l'agiotage) comme tendant à voler la nation , à s'emparer de tout le numéraire ; comme une compagnie dont les bénéfices éventuels , qu'on supposoit immenses , abusoient la France entière ; des milliers d'actions créées sans bornes , un papier-monnoie substitué tortionnairement aux espèces ; un délire inconcevable , qui ne peut trouver d'explication que dans la fourberie d'un ministre intriguant & désespéré ; enfin une banqueroute scandaleuse & défolante ; voilà , si je ne me trompe , le tableau succinct de l'époque de *Law* ; voilà aussi les malheurs que nous annonçoit le prophète Mirabeau dans son pamphlet , qu'il ose terminer par ces paroles sacrilèges adressées au roi : *Sire , daignez vous rappeller ma prophétie , quand on osera proposer à votre ma-*

jesté une suspension de paiemens ! On les a suspendus, on les a totalement cessés, les paiemens, & c'est à des séditieux tels que Riquetti, que la France doit cette nouvelle calamité.

Je ne suis ni agioteur, ni financier, ni capitaliste, ni courtisan, je ne suis qu'un homme, mais je le suis ; j'ai cherché en vain, dans ce livre, les principes de la raison ; ceux de l'extravagance, qui en a quelquefois, n'y sont même pas. Ce livre est donc absolument sans principes. Riquetti avoit accumulé sans ordre, & au gré de sa fureur, le mensonge, la déraison, les injures, la calomnie, des mots ; enfin, ce livre étoit le coup de désespoir d'un frénétique qui n'a rien à perdre.

Sans doute qu'il faut être aussi plat frondeur & aussi ébête politique que l'est Riquetti, pour oser dire (pages 72 & 73) que c'avoit été un mal de ne pas gréver le peuple d'un nouvel impôt accidentel. Mais Riquetti parloit de l'impôt en cosmopolite errant, qui n'eut jamais aucune propriété, & qui, par conséquent, ne paya jamais d'impôt. Pour improuver l'impôt, je ne prétends pas, pour cela, faire l'apologie de l'agiotage, que je regarde

garde comme la fièvre lente du corps politique. Mais pour n'entrer dans aucune discussion sur cet objet , je renvoie le lecteur au *Traité de Riquetti sur la caisse d'escompte*, où, depuis la page 80 jusqu'à la page 124 , il a exposé , assertion pour assertion , précisément le contraire de ce qu'il avançoit dans la *dénunciation de l'agiotage*; de même que dans son éloquent discours sur les deux milliards d'assignats , il a dit absolument le contraire de ce qu'il avoit écrit dans son traité *sur la banque de St. Charles*. Mais quel est l'homme dans l'Univers , qui ne sache pas quel degré de foi on doit ajouter à ce que dit , écrit ou enseigne le *Démosthène françois*?

Il avoit cependant une grande vérité à dire , c'étoit qu'un nouveau subside , délibéré & balancé par la nation représentée , rejetteroit loin de nous les emprunts ; mais c'étoit au moment où l'on s'occupoit de ce grand projet , que Riquetti vint dire qu'il falloit s'en occuper. C'étoit un souffleur de comédie , qui s'intriguoit pour des gens qui favoient mieux la pièce que lui. Ainsi , à l'outrage fait à la vérité , en la forçant de passer par sa bouche , il joignit le nouveau ridicule de passer pour un écrivain verbeux , un prosateur emphati-

tique & néologue , un législateur mal-adroit qui n'avoit fait qu'un ouvrage inutile.

Le produit de l'édition sur l'*agiotage* , & quelques escroqueries , mirent Riquetti en état de voyager en Prusse ; & tout en blâmant , en dénonçant l'*agiotage* des actions , il continua , lui , d'agioter les femmes. La fille *Uherrat* ne produisoit plus aucun dividende , il l'échangea pour la marquise de *Fleury* , qu'il conduisit à Berlin , la mit en circulation ; mais à mesure qu'elle paroiffoit sur la *place* , elle tendoit toujours à la *baisse* , quoiqu'il fit tous ses efforts pour la jouer à la *haussé* ; & malgré le plâtre & les gazes qu'il y ajouta , malgré toutes les jongleries & l'*estampillage* qu'il lui avoit imprimé , l'*action* demeura à Riquetti , & le dividende fut un effet au porteur , qui l'obligea de décamper de Berlin sans trompette.

Mais il se vengea bien du mépris qu'on avoit eu pour lui chez les Vendales ; il publia l'*histoire secrète de la cour de Berlin* ; libelle infâme , où la calomnie n'a pas même su se revêtir du masque de la vérité ; aussi , lorsqu'on témoigna au prince Henri , qui étoit dans ce tems-là à Paris , l'horreur qu'inspiroit à tous les honnêtes gens une pareille audace ,

il répondit en souriant : *c'est une boue qui ne tache pas*; répartie sensée qui prouve le peu de cas qu'on doit faire des discours & des écrits de *Riquetti*.

Le parlement accorda à ce libelle les honneurs de la brûlure ; c'est le seul pitoyable ouvrage que ce tribunal ait proscrit sans le mériter , & sans le faire sortir de l'obscurité où il est resté depuis (1).

Ce voyage fut cependant d'un grand secours pour *Riquetti*. Après avoir compilé quelques passages des historiens , il fit connoissance du major Mauvion qui avoit fabriqué quatre indigestes in-4° , intitulés : *La monarchie prussienne* ; Mirabeau en fit l'achat 3000 liv. , qu'il paya en billets de *le Jay* , & qu'il revendit aux sieurs Desenne , Volland &

(1) Mirabeau , avant de mettre en vente sa correspondance , partit pour Aix , pour se faire nommer aux états-généraux. Il ne voulut pas être témoin du bruit & du mépris que le public lui vouoit. Comme elle avoit un débit considérable , & qu'elle s'étoit imprimée en province , un commis de *M. le Jay* fut arrêté aux barrières , comme il en passoit deux cents exemplaires : interpellé , de déclarer quel étoit l'auteur & l'imprimeur , il refusa d'en faire la déclaration , & resta dix-sept jours en prison.

le Jay , en n'y ajoutant , pour toutes notes ou corrections , que son seul nom sur le frontispice ; cependant , les sieurs Desenne & Volland , avertis par M. Cerutti , que cet ouvrage ne valoit rien , rompirent adroiteme nt le marché , & ils firent bien ; deux superbes éditions de ces *in quarto* sortirent des presses de Didot ; le Jay y employa cent mille livres , qu'il tâcha de trouver , en empruntant à la petite semaine ; en vendit 15 exemplaires & fit banqueroute .

Calonne avoit encouru la disgrâce de la cour & du clergé ; il avoit été remplacé par Brienne , & quelque tems après , par Necker .

On parle d'assembler les *états-généraux* , Necker publie une instruction pour les bailliages , sous le titre de *résultat du conseil* . Riquetti saisit cette occasion de dénoncer , de déchirer de ses dens acérées un ministre assez incivil , pour n'avoir pas daigné acheter son silence par une modique pension ; il publia , par un abus de confiance & une perfidie qui lui est si familière , sa *correspondance secrète* avec Cerutti (f) . Voici le jugement que Riquetti portoit de cet ouvrage dans les premières lignes de sa *correspondance* : « *Il faudroit être injuste , & même ingrat , pour*

, ne pas convenir que le RÉSULTAT est un
 „ grand bienfait pour la nation ; qu'il lui
 „ donne un grand élan ; qu'on n'avoit pas
 „ droit d'en attendre autant d'un MINISTRE
 „ FRANÇOIS , ni sur-tout d'espérer qu'on
 „ parviendroit à donner à toute cette doctrine
 „ la sanction du conseil du roi „.

C'est ainsi que s'exprimoit d'abord l'éditeur de la correspondance ; les acclamations publiques lui dictoient alors ce qu'il devoit dire ; mais comme Riquetti n'est point un de ces écrivains loyaux , exempts de prévention & de paradoxes , il n'a fait l'éloge mérité de l'ouvrage de Necker , que pour déchirer , un instant après , & l'ouvrage , & l'auteur.

« Maintenant , ajoute-t-il , si je pouvois me résoudre à passer aux détails , & à gâter votre jouissance & la mienne , je trouverois bien des taches dans cet écrit , d'ailleurs TRÈS - DIGNE D'INDULGENCE..... J'y trouverois quelques principes faux , quelques vacillations importantes , quelques omissions très - graves , quelques inconvénances très - achoquantes ».

On voit que Riquetti change d'opinion comme de style. Comment , homme extraordinaire , vous regardez comme un bienfait

pour la nation , comme digne de l'étonnement , de l'admiration de l'univers & de la reconnaissance publique , un ouvrage rempli de principes faux , d'inconvenances choquantes , de vacillations inquiétantes , de précautions collussoires , &c.? Ainsi , vous considérez vos propres ouvrages , comme autant de bienfaits signalés que vous répandez sur la génération présente , & sur celles à venir !

Dans cette correspondance , dont tous les raisonnemens , toutes les idées lumineuses , appartennoient à Cerutti(g) , espèce de politicomane , dont les moindres ridicules sont la démangeaison de cathéchiser les souverains , & de rétro-perforer les patriotes ; dans cette correspondance , dis - je , Riquetti s'élevoit avec fureur contre les *lettres-de-cachet*. A dieu ne plaise que je sois jamais l'apôtre du despotisme ; que j'approuve , par conséquent , l'usage des *lettres-de-cachet* ; usage abusif , vénatoire & révoltant dans les mains d'un La Vrilière , cardinal de Fleury , d'un Lenoir , d'un Breteuil , d'un Sartine , mais qui a été d'un si grand bienfait pour Riquetti.

En effet , que seroit devenu ce *grand homme* , si cette arme terrible n'eût pas existé ? quelle peine eût-on infligée à un homme

souillé de tant de crimes ? Il eût donc fallu le pendre , toutes les fois & quantes où s'ensevelissoient cet ignoble personnage & ses forfaits dans les prisons de *Vincennes* , du château d'*If* , du château de Joux , de la Geole , de la Bastille , de Pontarlier , de la Provence ; domiciles ordinaires de ce cher comte ; domiciles où il s'égayoit à faire des armes avec ses gardiens , à les rouer de coups , & où , en élimant de ses dents acérées les barreaux de fer qui le séparoient du reste des hommes , il s'est exercé à déchirer les objets les plus sacrés & les plus vénérables ? il eût donc fallu punir , par l'infamie , un père universellement respecté , & toute une famille vertueuse , d'être les proches d'un serpent qu'on eût dû charitaiblement étouffer dès le berceau , & qu'on devroit encore écraser , quand il a l'audace de se montrer ?

Dans cet ouvrage encore , Riquetti s'élevait avec force contre l'arrêt du conseil , attribué à M. Necker , lequel arrêt contient force de monnoie , ou papier de la caisse d'escompte . D'abord , il étoit faux que cet arrêt créât un papier monnoie , comme l'avançoit Riquetti . Nous renvoyons l'examen des principes de Riquetti sur cet article , à la page

où nous parlons de son fameux discours sur les assignats ; là , on verra si Riquetti a véritablement cru , en 1790 , comme il l'a écrit en 1789 , que le papier - monnoie est moins un opprobre , qu'une calamité . (Voyez la correspondance , page 19.)

Enfin , Riquetti terminoit sa correspondance à ce bel épisode : " On cherche , en
 „ vain , à me persuader que M. Necker &
 „ ses amis s'efforcent de m'exclure de l'as-
 „ semblée nationale. JE NE CROIS PAS CELA.
 „ M. Necker est trop au-dessous de ses cir-
 „ constances & de lui-même , si dans ces
 „ momens de régénération & de crise , il
 „ ne plane pas an-dessus des ressentimens
 „ personnels & des souvenirs haineux. Il est
 „ mal avisé , s'il doute qu'on pût analyser
 „ ses opérations & ses ouvrages d'une ma-
 „ nière REDOUTABLE , même à sa popularité.
 „ Ses amis ne savent pas lui déplaire pour
 „ le servir , s'ils lui taisent que les *ménage-
 „ mens raisonnés du comte de Mirabeau dans*
 „ l'assemblée nationale , lui vaudroient mieux
 „ que mon opposition hors de cette assemblée.
 „ Enfin , en tout état de cause , je ne me
 „ tiendrai pas pour exclu , parce que mon-
 „ sieur Necker auroit voulu m'exclure : quoi
 „ , qu'il

„ qu'il en soit , JE DESIRE PASSIONNÉMENT
 „ D'ÊTRE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX , JE NE CROIS
 „ POINT QUE J'Y FUSSE INUTILE , & JE
 „ ME FLATTE DE N'AVOIR PAS DÉMÉRITÉ
 „ À MON poste de CITOYEN „.

Ombres immortelles des Ravaillac , des Cartouche , des Mandrin , des Desrues , reprenez vos dépouilles humaines , & accourez siéger aux états - généraux ; accourez , vous tous , dont le front est couvert d'un triple airain , vous que souillèrent tous les forfaits , & vous , qui , depuis un demi-siècle , vous agitez dans la fange du crime , & qui souilleriez le crime même , triumvirat jadis inséparable , Lenoir (1) , Carle , Beaumarchais ; ac-

(1) CARLE , commandant du bataillon , dit *de Henri IV* , est un de ces scélérats consommés qu'il suffit de nommer pour le faire connoître. Il fut , pendant trente ans , *tireur aux gages* des lâches , & fut gagner quarante mille livres de rente à ce noble métier , auquel il joignoit celui de *mouchard* à la solde de *Sartines*. M. de Biron , à la sollicitation de ce lieutenant de police , l'avoit fait sergent dans les gardes , pour espionner son corps. On alloit lui donner la croix de *St.-Louis* , comme on a fait à *Receveur* , à *Sommelier* , au général *Dumas* , ses collègues , lorsqu'une affaire grave , qui l'alloit

courez , venez , venez , vous assooir au milieu de cette assemblée d'élite , où doit présider & raisonner des menagemens , le comte de Mirabeau. Ah !.... sans doute , vous avez tous autant de droits que lui ; vous n'avez pas plus démerité que lui d'être à votre poste de citoyens ; vous ne fûtes que des scélérats , Riquetti fut quelque chose de pis.

Cependant , sur quels titres fendoit ses prétentions , ce grand politique ? Est-ce comme citoyen , qu'il prétendoit à être député ? Mais avoit-il une patrie ? quelle étoit sa patrie ? Il habita , pendant quarante ans , l'Europe , sans cesse vagabond ; & fuyant devant les lois & l'autorité qu'il provoquoit : il n'avoit pu respirer en paix , l'air du même climat ; où donc étoit sa patrie ? où étoit son domicile ? dans des hôtels garnis , dans des prisons ou chez les femmes qu'il broquentoit : enfin , quelle étoit sa fortune , sa propriété , son existence , pour désirer passionnément de siéger au milieu des grands propriétaires ? Il chassoit le

suspendre au gibet , le força de se retirer. Il exerce depuis , son ancienne profession au service de général Motié & de Bailly-le-long.

jour sur la nuit , & la nuit sur le jour. Il se substentoit de ses diffamations , de ses bas-
sesses ; il escroquoit , il empruntoit de toutes
mains , & ne rendoit jamais d'aucune ; telle
étoit sa propriété , la bourse d'autrui ; telles
étoient les terres du comte de Mirabeau.

Etoit-ce comme fils de gentilhomme , qu'il
vouloit assister à l'*assemblée nationale* ? mais
quel étoit son père ? celui dont il porte le
nom , l'avoit renié ; il avoit épuisé ses malé-
dictions.

Est-ce comme *ami* ? mais n'a-t-il pas *rafiné* ,
pour ainsi dire , la perfidie avec tous ceux qui
l'ont honoré de ce titre intéressant ?

Etoit - ce comme fils adoptif d'une nou-
velle famille ? mais un tribunal souverain
n'avoit - il pas été forcé d'élever une bar-
rière entre *Riquetti* & son épouse infotunée ?
N'avoit - il pas été solemnellement déclaré par
les lois , époux féroce , corrupteur adultère ,
ravisseur , fallacieux fripon , pervers & dé-
naturé , indigne d'une compagnie que le ciel
lui avoit donnée ?

Encore une fois , quels étoient les titres de
Riquetti , pour prétendre à siéger au milieu
d'une immense famille destinée à travailler au
bonheur commun ? Ah ! où en serions - nous ,

où en seroit la patrie, si ses intérêts, sa propriété, sa gloire étoient confiés à des hommes corrompus ? Il seroit l'organe de la vertu, de la liberté, du patriotisme, cet homme sacrilège, dont la plume adultère diffama cent fois la sainteté des mœurs, le génie & la bravoure ; cet homme, à qui on ne pardonneroit jamais d'avoir écrit, s'il n'eût aussi essayé ses armes contre l'immonde Beaumarchais (1) ! Il seroit donc l'interprète de la nation, celui qui, tour-à-tour, fut l'orateur du despotisme & de l'anarchie, de la cour & de la ville, des fripons & des asyles de la lubricité publique ; cet écrivain famélique, l'apôtre du crime & de la sédition, & qui, dans tous ses libelles, se montra par-tout *l'intrépide souleveur de l'opinion publique*, contre les ennemis du bien public & de l'ordre !

Eh bien, oui, Riquetti siégera dans les états-généraux, il l'a résolu, il le tentera, il y perdra la tête, ou il viendra à bout de son dessein.

A peine a-t-il lancé son libelle, qu'il est décreté par le parlement de Paris : il se sauve

(1) Voyez *Confidérations sur les eaux de Perrier*, par LE COMTE DE MIRABEAU.

en Provence , pour y soulever l'opinion ; c'étoit au moment des assemblées des bailliages. Il a l'audace de se présenter aux assemblées de l'ordre de la noblesse. Les honorables membres reculent avec horreur , à l'aspect d'un monstre qui , dans la ville d'Aix , avoit laissé à tous les scélérats la désignation flétrissante , sous le nom de *Mirabeau* , comme à Paris , le nom de *Desrues* est l'explétive de la scélératesse. L'assemblée délibéra sur le champ de se dissoudre , si *Riquetti* osoit encore y paroître , & l'accabla de tout le mépris qu'a signalé pour lui , depuis trente ans , la France entière.

Riquetti vit bien qu'il n'y avoit pas à lutter contre la force & la justice ; il se retira , & résolut dès - lors de séduire le peuple par un millier de mots , & à se faire nommer député du tiers - état. Cela n'étoit pas facile. Sa renommée faisoit frémir tous les habitans de la Proyence. A coup sûr , on ne l'eût souffert dans aucune assemblée de l'ordre. *Riquetti* avoit plus d'une ressource ; il connoissoit par lui - même le pouvoir de l'intrigue & celui de l'or ; il le prodigua ; non de sa poche , car il n'en eut jamais beaucoup , mais de celle du nommé *le Jay* , fils , libraire , dont nous avons oublié de parler dans le cours de cet ouvrage ,

& qui doit y jouer un rôle , peu brillant , à la vérité , mais rehaussé par celui de son épouse , dont les charmes , & sur-tout la fortune lui avoient mérité de remplacer M^{me} de *Fleury* dans le cœur de *Riquetti*.

C'est à son retour de la Hollande , que *Riquetti* fit connoissance de la femme de *le Jay* , à l'occasion d'un manuscrit qu'il vendit à son mari . La femme *le Jai* n'avoit alors qu'une année de mariage ; elle avoit une espèce de tournure ; on lui prête de l'esprit : elle a , de plus , de petites minauderies qui captivent un moment ; elle étoit aisée *alors* . *Riquetti* jeta sur elle un dévolu , & parvint à ses fins . La cuisinière s'étant apperçue de ces liaisons , se crut , en conscience , obligée d'en avertir son maître , qui , le lendemain , seignit un voyage de trois jours , & rentra , une heure après ses adieux , par une porte dérobée . Il avoit pratiqué une ouverture à la cloison , laquelle ouverture donnoit sur le lit , sur lequel étoient alors , & sa femme , & *Riquetti* . Après les cérémonies d'usage , *Riquetti* prit congé de la *le Jay* , & ce fut en vain que la dulcinée pressa , supplia son amant de passer avec elle la nuit entière . *Riquetti* objecta ses importantes occupations , & partit . *Le Jay* évita la présence

du cocufieur. Sa femme reconduisit son amant , & ferma la porte sur lui : au plutôt , *le Jay* parut en présence de sa femme , qui ne s'évanouit point , mais écouta de sang - froid la mercuriale maritale , & répondit : *donnez-moi les moyens de m'en passer.* Il faut observer que , pour faire plus sûrement des dupes , *Riquetti* leur faisoit envisager une perspective des plus brillantes. *La le Jay* pensoit , ou vouloit faire croire à son mari que le génie fécond du politicomane suffisoit pour enrichir sa maison , & elle domptoit sa répugnance pour le *minotaure* , dans l'espoir qu'il la retireroit incessamment du commerce.

Bientôt *Riquetti* n'eut plus d'autre domicile , d'autre table , d'autre caisse que chez *le Jay*. C'est-là qu'il donnoit , & qu'il donne encore ses audiences , qu'il s'entoure de flâgorneurs ; c'est encore là que vont prendre leurs instructions les dames de la halle , quand il s'agit de faire quelque coup de main.

Le Jay avoit accompagné *Riquetti* dans la Provence , parce que ce dernier ne pouvoit faire aucune grande entreprise sans le secours de son caissier. Or , *le Jay* se faisoit une gloire d'être celui de *Riquetti* depuis trois ans. Il partit donc avec lui , muni d'une rame de

traîtes en blanc , pour en tirer sur sa maison à fur & mesure qu'il en auroit besoin.

Repoussé , rejeté par l'ordre de la noblesse , comme un individu qui avoit pratiqué tout ce que la cautelle , la perfidie , l'audace , la brutalité , peuvent inspirer à une ame vicieuse ; Riquetti se tourna du côté du tiers-état , dont il n'étoit pas moins méprisé , mais qu'il parvint à ramener par ses moyens ordinaires , par la séduction , en le corrompant & le portant à la sédition. Il arme des brigands , sans aveu , de torches & de poignards ; six à sept cens de ces scélérats pénétrèrent dans l'assemblée d'élection , & y votèrent , au mépris des lois , qui ne convoquoient que des propriétaires ; ils y dictèrent leurs volontés , élurent , par des cris tumultueux , le *comte de Mirabeau* premier député , & lorsque cette excellente hésogne fut terminée , Riquetti eut l'effronterie de se présenter à ses lâches incendiaires , & leur prêcha la paix , l'égalité , la liberté , l'abolition des droits les plus sacrés , & tous ces grands mots qui ont fait de la France un vaste désert.

Les satieus , qui avoient le mot du guêt , détellèrent la voiture du *démophène françois*(1) ,

(1) Voyez la chronique de Paris.

& la trahirent eux-mêmes. La même scène se passa quelques jours après à Marseille, où Riquetti fut élu député de la même manière. Ainsi, l'on vit sur la même liste, Raynal & Mirabeau. Mirabeau à côté de Raynal!! (h).

Content de son voyage, persuadé qu'il n'avait pas mal employé l'argent que son cher *le Jay* avoit repandu aux électeurs vagabonds, Riquetti prit la poste & vint *incognito* à Paris, pour appaiser, s'il se pouvoit, la colère du parlement qui le poursuivoit à cause de son *histoire secrète de la cour de Berlin*, qu'il eut la bassesse de publier, & la lâcheté de désavouer après l'avoir vendue.

Le parlement, qui sentoit, qui prévoyoit tout le danger des milliers de libelles que chaque jour voyoit éclore, & que l'avide curiosité arrachoit à l'obscurité à laquelle ils auraient dû être voués; le parlement, qui avoit vu, dans cette insurrection d'auteurs faméliques & à gages, le renversement de la constitution françoise, la ruine de l'empire, la dégradation du trône & des autels, la misère, la famine, l'anarchie la plus déplorable, & toutes les calamités qui ont depuis désoité le plus beau pays du monde, & déshonoré le premier des peuples; le parlement, dis-je,

tentoit vainement d'arrêter ces désordres à leur source ; il venoit de livrer aux flammes seize de ces libelles , dont les moins obscurs étoient l'*Ultimatum du tiers-état , le Cathéchisme des parlemens & la Passion du peuple , la première aux grands , & qu'est-ce que le tiers-état , par l'abbé Syeyes.*

Dans tous ces pamphlets séditieux , on s'attachoit moins à prouver les droits du peuple , qu'à soulever ce même peuple contre l'autorité , les loix , les grands & les ministres des autels , qu'on avoit soin de lui peindre sous les couleurs les plus noires. Qu'on daigne jetter un coup-d'œil sur ces feuilles incendiaires , & l'on verra si le parlement avoit tort de févir contre ces livres infâmes , où les illustres états-généraux ont puisé leur morale perverse , & l'audace de tout abattre , de tout détruire , sans rien créer , sans rien édifier.

Riquetti profita de la circonstance ; il vit que l'autorité du parlement étoit infiniment affoiblie ; il menaça , il caressa , il promit tout ; & Séguier , qui avoit fait un magnifique & long réquisitoire , n'eut pas le courage d'en faire exécuter les conclusions.

Les états-généraux s'ouvrent à Versailles avec toute la pompe digne d'une grande nation. Une procession splendide, composée de tout ce que la France a de plus brillant, forme le cortège de cette majestueuse cérémonie. *Riquetti* s'y fait distinguer par sa superbe audace & par sa frisure. *Riquetti*, malgré le soin qu'il a de se faire remarquer, n'y est pas apperçu des honnêtes gens, & à la honte de s'y voir hué par la populace, par cette même populace qu'il a, depuis, sondoyée pour commettre les plus grands forfaits, & dont il est devenu le digne chef & le dieu.

Le premier pas dans cette immense carrière, fut marqué par un nouveau trait d'audace de la part de *Riquetti*.

Nous avons dit que *le Jay* avoit dépensé en Provence, beaucoup d'argent pour faire élire son cher comte député aux états-généraux ; celui-ci, digne élève de *Luchet*, *Brißot* & *Clavière*, c'est-à-dire, grand spéculateur en librairie, ne voulut pas laisser échapper une si belle occasion, non pas de remplir la lacune qu'il avoit faite à la fortune de *le Jay*, mais d'acquérir les moyens de se soutenir dans une assemblée dont tous les membres rougiss-

soient déjà d'avoir un tel collègue. Il publia donc un libelle périodique, sous le titre de *Journal des états-généraux*. Il n'y avoit encore eu aucun journal sous ce titre, ni qui eût la permission de traiter cette matière. La nation, avide de connoître les travaux de ses représentans, accueillit avec avidité le *prospectus* de cet ouvrage, & s'empressa de souscrire. Les souscriptions de trois jours s'élèvèrent à plus de soixante mille francs.

Mais, comme l'attente publique fut trompée ! La première feuille de ce papier-nouvelle ne fut qu'une diatribe contre les personnages les plus respectables de l'assemblée & de l'administration. Accoutumé à outrager la vertu, à injurier les honnêtes gens, *Riquetti* ne put sortir de sa sphère, & au lieu de raconter ce qu'il avoit vu, comme il l'avoit promis, il s'ainfa à calomnier des hommes, alors l'idole du peuple.

La voix publique, & les membres des états-généraux, improuverent l'audace sacrilège de *Riquetti*. Le gouvernement proscrivit son ouvrage, déjà condamné par les lois. C'est ce que demandoit *Riquetti*; il avoit empêché le produit des souscriptions, & il rejeta sur le gouvernement la suspension des livraisons de

ses feuilles , & l'inaction de sa plume. On se présentoit chez le Jay , on écrivoit en vain pour être remboursé ; c'étoit , répondoit-il , à *Riquetti* qu'il falloit s'adresser , & *Riquetti* renvoyoit les réclamans au gouvernement , qui , selon lui , étoit seul obligé de les rembourser.

Cependant , la multitude des souscripteurs , trompés dans leur attente , & furieux de se voir joués par un homme aussi vil & aussi fripon , élevèrent la voix , se rendirent en foule chez le Jay , ne connoissant pas à *Riquetti* d'autre domicile , & menacèrent de se faire justice de cet escroc , si on ne leur donnoit pas de bonnes raisons. Il fallut se tirer d'un pareil embarras , & *Riquetti* promit alors de leur donner le même ouvrage , sous le titre de lettres à *mes commettans*. Croiroit-on que les premiers n°s. de ces lettres renfermoient des flagorneries les plus basles , les plus dégouttantes sur le compte du ministre qu'il avoit déchiré avec tant de fureur dans la feuille proscrite des états-généraux. C'est ainsi que *Riquetti* fut toujours courageux : c'est ainsi qu'il fut toujours conséquent dans ses principes & dans ses opinions.

Il n'avoit fait encore dans l'assemblée de

états , que la sensation d'un individu qu'on n'apercevoit pas dans la foule , & sur-tout , que l'opinion avoit déjà relégué dans la classe des esprits pervers & des scélérats , lorsque , gémissant de la désunion , & sur-tout des factions de l'ordre du tiers-état , le roi se vit obligé de tenir la *séance royale* du 23 juin 1789. C'est après cette *séance paternelle* , après la lecture d'un plan de régénération de l'empire , si supérieur à cette prétendue constitution que des forcénés ont élevée au milieu des fureurs & de toutes les proscriptions , que *Riquetti* éleva sa voix adultère , & consacra l'insurrection & le dogme de l'*inviolabilité* ; dogme immoral , qui assure l'impunité de tous les crimes , & qui arrache à l'échafaud , pour le rendre à la société , le scélérat dont les lois demandent la tête.

Affurés de l'impunité , *Riquetti* , & sa bande se portent aux grands excès. Le trône est renversé , le monarque dépouillé de son caractère auguste , de ses prérogatives , de ses droits les plus sacrés. La sédition , le brigandage , sont consacrés par un décret solennel , dans la nuit du 4 août. La dîme , les droits féodeaux , sont abolis sans être remplacés. On commande au paysan d'abandonner la charrue pour vo-

Ier à la chasse , & de laisser ses bœufs au milieu d'un sillon , pour courre un lièvre qui traverse la plaine .

Mais ce ne sont là que les préludes des désordres que précheront les *inviolables* ; leur destructive doctrine s'étendra à la ruine totale de l'empire . Les incendies , les pillages , les assassinats , les dévastations générales , des émigrations effrayantes , seront bientôt le digne fruit de leurs instructions nationales ; & ce sera toujours Riquetti qui donnera le signal de la révolte , & qui conseillera & encouragera les meurtres . La Fayette dira , avec lui , que *l'insurrection est le plus saint des devoirs* ; & le boucher Barnave , que le sang des François n'est pas assez pur pour qu'on empêche le peuple de le verser .

Cependant la morale de Riquetti ne sera pas toujours aussi sévère ; elle s'adoucira à l'aspect de l'or . Necker a long-tems dédaigné d'acheter ce *foudre d'éloquence* ; mais enfin , le décret sur *l'inviolabilité* l'éclaire sur la nécessité de se faire un parti dans le *côté gauche* ; il fait que le décret étend *l'inviolabilité* des membres de l'assemblée , jusqu'à leurs crimes & leurs dettes ; il fait que la bande de Riquetti est un ramas d'hommes sans principes ,

sans morale , sans caractère , sans aveu , & qui ont juré de faire leur fortune aux états-généraux , cu d'y perdre leur tête ; il fait luire l'or , & il triomphe toutes les fois qu'il daigne employer ce talisman.

La première fois que le gouvernement usa de cette ressource insaillible , ce fut lorsqu'on traita du *paix de famille* entre la France & l'Espagne. *Riquetti* reçut huit cents mille livres pour lui & ses dix collègues assidés , fit un discours que les Espagnols se sont empressés de traduire , & le décret fut adopté dans les termes que le comte de Montmorin l'avoit proposé.

Quelque tems avant , *Riquetti* avoit dénoncé les ministres , & entr'autres , le comte de Saint-Priest , à qui il en vouloit depuis son embaf-fade à la porte ; mission importante & lucrative , à laquelle *Riquetti* avoit eu la ridicule audace de se croire destiné ; car sa manie fut toujours d'espérer , de briguer une ambassade. Aujourd'hui , c'étoit le ministère qu'il sollicitoit ; il vouloit être premier ministre des finances ou ministre de la maison du roi ; déjà il avoit fait répandre , dans tous les coins de la capitale , qu'il étoit déjà nommé. Tous les honnêtes gens , l'assemblée des états elle-même ,

même , fut épouvantée de cette fausse nouvelle. *Riquetti* , qui se promettoit bien , en parvenant à ce poste important , de trahir tour-à-tour la nation & son maître , eut la mal-adresse de faire la motion pour que les ministres du roi *siegeassent* dans l'assemblée des états à leur volonté.

L'assemblée sentit où tendoit cette motion insidieuse ; elle vit combien il seroit dangereux d'accorder voix délibérative à sept hommes qui avoient l'or & les graces à leur disposition , & qui en un seul jour auroient pu corrompre tous les lâches , & faire échouer leurs entreprises & leurs attentats. On décréta donc , malgré une plaidoyerie de *Riquetti* qui dura trois jours , & les promesses brillantes qu'il n'avoit pas épargnées , on décréta que , non-seulement les ministres n'auroient point séance à l'assemblée des états , mais que le roi ne pourroit désormais prendre aucun de ses ministres dans ladite assemblée. Ce coup terrassa *Riquetti* , qui , comme nous l'avons dit , avoit publié par-tout son prochain ministère. Les applaudissements universels accompagnèrent ce décret ; *Riquetti* sentit la nécessité de prendre son parti ; il monte à la tribune & dit : il est vrai que je me suis

attendu quelque tems à passer au ministère, mais je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans cette assemblée qui voulut abandonner son poste de député pour n'être qu'un ministre. C'est par cette gasconnade qu'il se tira de ce mauvais pas. On lui rit au nez, & il eut l'air content de soi & de ses collègues.

La caisse d'escompte avoit suspendu ses paiemens ; elle alloit faire une banqueroute totale ; elle offre un million à *Riquetti* s'il peut faire garantir solidairement, par la nation & par le roi, sa dette immense. *Riquetti* assemble sa bande, propose le décret, & le déficit de la caisse d'escompte est comblé.

L'agiotage avoit reçu le coup mortel par la suppression de la compagnie des Indes & de la caisse d'escompte. *Riquetti* promet de l'alimenter plus que jamais ; il propose aux agioateurs & aux agens de change de faire créer un papier-monnoie, si on veut lui donner pour lui, & pour sa bande, trois millions. On délibère, & la somme est accordée. Le surlendemain l'assemblée décréta la fabrication de 400 millions d'*affignats*.

Ainsi l'homme qui, en 1789, s'exprimoit ainsi sur le papier-monnoie : « voilà, monsieur, pourquoi le papier-monnoie est un

» fatal prestige , une déception coupable , un
 » très-grand mal au physique & au moral.
 » Voilà pourquoi la force & le succès d'un
 » papier-monnoie sont impossibles. Voilà pour-
 » quoi la vertu , le patriotisme , le dévoue-
 » ment même des Américains , n'ont pu opé-
 » rer cette transmutation miraculeuse. Leurs
 » courageux citoyens ont soutenu les rigueurs
 » de la guerre & des faisons , & chassé les ty-
 » rans ; mais ils n'ont pu soutenir un papier-
 » monnoie.

» Descendez du principe aux détails , &
 » c'est alors que vous verrez , à l'éternelle
 » honte des sophistes , qu'un papier-monnoie
 » est un fléau véritable , qu'il renverse toutes
 » les combinaisons de la raison , de la pru-
 » dence & de la justice ; rend incertaines toutes
 » les valeurs , sappe tous les fondemens de la
 » propriété , & qu'institué en France au milieu
 » de deux milliards & demi d'espèces mon-
 » noyées , il ne peut être envisagé que comme
 » un foyer de tyrannie , d'infidélité & de chi-
 » mères , une véritable orgie de l'autorité en
 » délire ».

Le droit de faire la paix & la guerre occu-
poit l'assemblée des états ; déjà la nation des
halles & les césars des faubourgs intimidoient,

par leurs cris de fureur , leurs *augustes representans* ; de longues discussions avoient décerné au peuple ce *droit* périlleux ; on alloit décretter , d'après le vœu du peuple , lorsque *Riquetti* demanda la parole pour le jour suivant ; il arrangéa si bien ses batteries , il amadoua si adroitemment le *Chapelier* , *Barnave* , & quelques autres *illuminés* du côté gauche , que , malgré de grands débats , & les cris du peuple , le projet de décret de *Riquetti* passa à l'appel nominal , l'épreuve *par assis* & levé ayant été douteuse . Les jardins du Palais-Royal , les Tuilleries sur-tout , étoient remplis de populace qui , parce qu'elle avoit volé un fusil à l'hôtel des invalides , croyoit avoir acquis , par sa valeur , le droit de faire à son gré la paix ou la guerre . On proclamoit dans toutes les rues la trahison du *comte de Mirabeau* ; les têtes étoient montées à un tel point qu'on avoit marqué l'arbre où l'on pendroit *Riquetti* si le décret passoit contre le vœu de la nation ; déjà les soixante républiques de la capitale délibéroient , protestoient , etc. *Riquetti* étoit un peu embarrassé ; mais accoutumé à franchir des pas difficiles , il monte à cheval sur son *inviolabilité* , & le décret poussé par ses *affidés* est admis.

Cependant le peuple murmure à la porte de l'assemblée ; il est dangereux de l'irriter ; il est arrêté qu'on lui jettera de la poudre aux yeux par un amandement. Le *Chapelier* propose , pour le préambule d'un décret qui accorde au roi le droit de faire la paix , la guerre , les traités , les alliances , le choix de ses officiers , &c. , l'article suivant : à *la nation* appartient le droit de faire la paix & la guerre : à ces mots un transport général de joie s'empara de toutes les ames , & le peuple conquérant de la Bastille , se promit bien de conquérir dans peu tout le globe.

Ce saint enthousiasme a produit tout son effet. Malheur aux armées qui voudroient tenter de remettre sur le trône un roi *découronné* , la phalange bleue leur apprendroit bientôt que le tems de la justice est passé , & qu'aujourd'hui , plus que jamais ,

» La raison du plus fort est toujours la meilleure.

A l'instant où nous traçons l'esquisse de la vie de *Riquetti* , on forme à Paris un corps de six mille hommes pour l'opposer aux Autrichiens , & l'on assure que *Riquetti* sollicite le commandement général de l'armée auxiliaire composée de l'élite des gardes nationales des 83 département & des 48 mille municipalités. Tremblez *Bender* , tremblez

Potemkin, tremblez Brunswick & Henri, Riquetti va vous combattre ! ! ! ! !

Mais remontons au plus beau moment de la vie de cet homme célèbre ; traçons en abrégé ses hauts faits dans les journées , à jamais mémorables , des 5 & 6 octobre 1789 , époque glorieuse où la capitale a *conquis son roi* , suivant l'expression énergique du préteur *Bailly*.

L'ambition est le vice des grandes ames ; & le véhicule des belles actions ; l'ambition fut toujours la passion la plus chère de *Riquetti*.

Jusqu'au moment fortuné où il fut élu représentant du peuple , ses vœux modestes s'étoient bornés au ministère ou à l'ambassade ; mais dès qu'il se vit membre du souverain , il prétendit régner ; une seule difficulté se présentoit à son imagination impénétrable , c'étoit l'amour inné des François pour leur roi , pour la postérité du bon Henri IV , dans les tems mêmes où l'on fascine le plus leurs yeux , & où l'on endurcit davantage leurs cœurs. Quoique importuné sans cesse de cette idée , *Riquetti* n'abandonna pas l'espoir de s'asseoir sur le trône ; mais il lui falloit un mannequin pour le masquer ; *Louis XVI* le

méprisoit trop , il résolut d'égorger Louis XVI & de proclamer Louis XVII. Voici de quelle manière il dressa ses batteries.

Dans les premiers jours de juin 1789 , il eut soin de se mettre à l'abri des poursuites des tribunaux & des vengeances publiques , en se faisant déclarer *inviolable* par les états-généraux. Ce mot , tout-à-fait nouveau , & qui devroit s'étendre jusqu'au dernier citoyen , n'atteignit pas même le monarque. Tandis qu'on déclaroit sacrée la personne d'un *député* , on dénonçoit le roi , la reine & leurs amis ; on armoit les mains des brigands de torches & de haches ; on leur préchoit le régicide & le carnage ; on leur indiquoit les victimes , & la Saint-Barthélemy nationale se préparoit sous les ordres & par les savantes combinaisons de Riquetti. Déjà la bombe étoit prête à éclater , il suffisoit de trouver un léger prétexte ; on fait que Mirabeau étoit fertile en expédiens ; mais plusieurs lui échouèrent : le premier concernoit le régiment de Flandres , appellé à Versailles , par la municipalité , pour veiller , de concert avec la garde nationale , sur les jours d'un monarque entouré d'assassins. Riquetti réclama contre l'arrivée de ce régiment , dénonça la municipalité de

Versailles , la fit sommer de rendre compte de ses motifs à la barre de l'assemblée des états. Ce moyen n'ayant pas réussi , Riquetti safit avec ardeur l'arrivée du régiment de Flandres pour s'en faire de nouveaux : il sema l'effroi dans le peuple de Versailles , & surtout dans celui de Paris , en supposant à la cour des projets contre la liberté publique. Il fit entendre aux Parisiens qu'un nouveau corps de troupes alloit environner leur ville ; la populace reçut des avis secrets. Les ouvriers de Montmartre , & ceux de l'Ecole militaire , furent endoctrinés & bien payés ; ce ne fut qu'en leur opposant des forces militaires qu'on parvint à les empêcher de partir pour Versailles , où ils *vouloient aller chercher le roi , & tailler en pièces le régiment de Flandres.*

Observez que ce régiment n'avoit été requis par la municipalité de Versailles & par le ministre , que sur l'avis qu'ils avoient eu que des brigands devoient faire une incursion à Versailles. Une lettre de M. de la Tour-du-Pin , lue dans la séance des états le 23 septembre , portoit que , « sur l'avis que des mal-intentionnés se proposoient de troubler le séjour du roi & de l'assemblée nationale , » le

Le ministre avoit donné les ordres nécessaires pour prévenir cet attentat ». Ce fut le même jour que le régiment de Flandres entra dans la ville de Versailles.

A l'instant de l'arrivée de ce régiment, on fit plusieurs efforts pour le séduire.

« Des faidieux , dit M. Mounier , qui veulent exciter la fureur du peuple , & qui ne peuvent lui indiquer un sujet réel de mécontentement , sont forcés d'employer des prétextes ». *Riquetti* considéra comme un moyen puissant de suggérer aux anciens gardes-françaises l'idée qu'il étoit de leur honneur de reprendre leurs postes auprès du roi.

Tous ces mouvemens s'exécutoient par les agens secrets de *Riquetti* , payés avec l'or du duc d'Orléans. Tandis que la populace , assemblée au palais-royal , se proposoit de partir pour Versailles , ayant à sa tête *Saint-Huruge* ; qu'on parloit dans ce jardin , le théâtre de tous les vices , d'aller enlever le roi & le dauphin ; de proscire les membres de l'assemblée qui défendroient le *veto* , & qu'on annonçoit les plus horribles desseins contre la reine , les ouvriers de montmartre & de l'école-militaire , jouoient au *petit-palét* avec des *doubles louis* , & menaçoiient de se porter aux plus grands

excès. *Saint-Huruge* fut enfermé comme un factieux ; la municipalité de Paris fit des arrêtés rigoureux contre les attroupemens du palais-royal ; on n'en persista pas moins dans le dessein de faire une incursion à Versailles. Les ministres recevoient deux ou trois fois par jour les avis les plus allarmans : les gardes-du-corps passèrent plusieurs nuits à cheval , bien résolus de repousser , par la force , ceux qui pourroient entreprendre de violer le séjour du roi. Une lettre de M. de La Fayette à M. le comte de Saint-Priest , annonçoit « qu'on avoit mis dans la tête des grenadiers d'aller la nuit suivante à Versailles.... que cette velléité étoit entièrement détruite par les quatre mots qu'il leur avoit dit , & qu'il ne lui en étoit resté que l'idée des ressources inépuisables des Cabaleurs. » On voit , par ces deux lignes que M. le marquis de La Fayette étoit instruit de la cabale , & des moyens de séduction employés auprès de la milice Parisienne.

Comment auroit-il ignoré les motifs , les intentions & les noms des cabaleurs ? Riquetti avoit déjà tant parlé ; dès les premiers jours de Septembre , il avoit dit à Blaizot , libraire , rue Satory , » qu'il croyoit appercevoir qu'il

y auroit des événemens malheureux , à Versailles ; mais que les honnêtes gens , & ceux qui ressembloient à M. Blaizot , n'avoient rien à craindre. Ce fait avoué par Riquetti n'étoit , selon M. Chabroud , que l'indice d'une inquiétude qu'on ne pouvoit guère , alors , ne pas avoir.

Non seulement la capitale étoit instruite d'un complot formé contre le roi , la reine & la famille royale , mais la nouvelle en étoit publique dans les provinces du Royaume les plus éloignées. Un particulier avoit dit , chez le même Blaizot , plusieurs jours avant le cinq octobre , qu'une lettre , reçue de Toulouze , lui annonçoit des événemens sinistres à Versailles. M. Bouche disoit qu'il avoit appris , à Toulouze , le vingt neuf Septembre , que s'il tardoit , quelques jours , de venir à Versailles , il n'y trouveroit plus le roi.

Riquetti ne se contentoit pas d'avertir les provinces de l'insurrection du peuple , il fomentoit & entretenoit le feu de la sédition , dans les districts , par sa présence , & dans les cafés & les jardins publics , par ses agens gagés. Sur la fin du mois d'aoust mil-sept-cent quatre-vingt-neuf , l'agitation étoit extrême

dans les districts de la capitale ; leurs prétentions ridicules & leurs rivalités causoient les plus vives inquiétudes. Des membres de l'assemblée des états s'y rendoient fréquemment. M. Regnaud proposa de défendre à tout député , d'aller dans les districts , sans mission. Riquetti se leva brusquement , & répondit que cette motion le concernoit , & qu'il n'alloit dans les districts , que pour donner des plans de municipalité. Les districts ne délibéroient cependant , alors , que sur la sanction royale , & sur la succession au trône.

Cette matière étoit trop importante , pour ne pas beaucoup intéresser Riquetti. Déjà , il étoit parvenu à étouffer tous les scrupules ; si le roi persistoit dans son aveuglement ; s'il ne se réunissoit à la nation , ne se refondoit dans la nation , ses pouvoirs cessoient , & il retomboit dans la classe des simples citoyens ; un régent , un lieutenant-général , alloit prendre sa place sur le trône , & c'étoit des mains de Riquetti que la nation françoise devoit recevoir ce nouveau souverain.

Tandis que les vils stipendiés de Riquetti soulevoient la populace & la corrompoient , des agens secrets sonnoient l'allarme à la cour , pour engager le roi à se rendre à Metz ; alors

Le parti de *Riquetti*, profitoit du départ de ce monarque, pour s'emparer du trône. La même populace enchaînoit par la crainte sa majeure partie des Etats-Généraux, & les forçoit à reconnoître l'usurpateur.

Riquetti comptoit que monseigneur le comte d'Artois & ses enfans pouvoient être oubliés ; que monsieur, suivroit, sans doute, le Roi dans sa fuite, & que, par ce moyen, la Dinastie étoit perdue, c'est-à-dire, que lui *Riquetti* régneroit bientôt, sous le nom & le mannequin du duc d'Orléans.

„ La France, disoit *Riquetti*, a besoin d'un roi & demande un roi ; mais Louis dix-sept sera roi, comme Louis seize ; & si l'on parvient à persuader à la nation, que Louis seize est fauteur & complice des excès qui ont lassé sa patience, elle invoquera un Louis dix-sept. “

Telle étoit la doctrine que répandoit, & qu'avoit fait accueillir *Riquetti*, quand un événement innocent amena la catastrophe, & trompa la plus belle partie de ses espérances.

Le premier octobre les gardes-du roi donnèrent un repas aux officiers du régiment de Flandres, suivant l'usage qui se pratique dans toutes les garnisons lorsqu'il arrive de nouveaux corps ; plusieurs officiers de la milice nationale

de Versailles y furent invités; des soldats du régiment de Flandres & des Trois Evêchés furent admis dans la salle; le roi, la reine & le dauphin entrèrent à la fin du repas, leur présence causa un vif enthousiasme à ces amis de la monarchie, & par des cris de joie ils s'efforcèrent de faire oublier pour un moment à leurs majestés, la férocité de la démagogie.

Le sieur le Cointre, commandant de la milice de Versailles, n'avoit point été invité à ce festin militaire, il voulut s'en venger; il fit passer aux folliculaires de la capitale, un récit calomnieux de cette prétendue orgie, qui bientôt annoncèrent à tous les coins du royaume que les gardes-du roi avoient outragé l'assemblée nationale & la cocarde de Paris. On s'attachoit sur-tout à rendre les gardes du corps odieux, & à exciter contre eux la fureur du peuple, afin de remplir un double objet, qui étoit d'exécuter l'ancien projet de mettre la cour en fuite, afin d'envahir le trône, & de punir, dans un tems où tant d'hommes trahissoient leur roi, ceux qui s'obstinoient à lui rester fidèles.

Riquetti, craignant que la haine inspirée à

la populace contre la reine & les gardes-du-corps ne causât point un soulèvement assez général , mit en usage un autre moyen déjà plusieurs fois éprouvé , celui de créer une disette. Il fit parcourir la province & l'Île-de-France avec de faux ordres qui déseadoient aux meuniers de moudre. A Paris on payoit les boulangers pour ne pas cuire , & l'on interceptoit aux barrières le pain qu'on importoit des campagnes... Le peuple , triste jouet de ces manœuvres , étoit las d'acheter sa subsistance chaque jour , par une perte de tems considérable , & souvent par des querelles. On lui insinua que le parti des aristocrates de Versailles étoit le seul auteur de cette calamité ; on lui fit entendre que l'abondance étoit à la disposition d'un prince dépouillé de tout pouvoir , de toute force , de toute autorité. C'est ainsi que Riquetti & ses agens préparaient la cruelle catastrophe des 5 & 6 octobre.

Le complot de Riquetti remontoit au mois de juillet. Un jour qu'il étoit avec M. Duroveray , de Genève , dans la cour des menus à Versailles , il aborda MM. Bergasse , Mounier , la Fayette & Dupont , les pria de passer

avec lui dans l'un des bureaux , & leur fit part de la résolution où il étoit d'engager l'assemblée à demander l'éloignement des troupes qui environnoient Paris , & après avoir parlé de la nécessité de mettre obstacle aux projets que pouvoit avoir la cour , il leur tint le langage suivant : " Messieurs , j'ai rencontré hier monsieur le duc d'Orléans a qui j'ai dit : monseigneur , vous ne pouvez pas nier que nous ne puissions avoir bientôt Louis dix - sept au lieu de Louis seize ; & si cela n'étoit pas ainsi , vous seriez au moins lieutenant-général du royaume ; ---- le duc d'Orléans m'a répondu , messieurs , des choses fort aimables- , ,

Les députés à qui Riquetti parloit ainsi restèrent consternés de son effronterie , ils ne firent aucune réponse , on se sépara ; ce n'étoit pas là l'objet que s'étoit proposé le rusé Mirabeau : il s'attendoit persuader à ses quatre collègues , qu'il regardoit comme les plus revêches de l'assemblée , que l'or , les grâces & la puissance ne couleroient bientôt plus que par leurs mains , qu'ils règne-roient effectivement sous le phanôme du roi qu'il leur proposoit , il effuya de nouvelles

tentatives. Le roi s'étant rendu de la meilleure grâce du monde au vœu de l'assemblée, résolut de renvoyer ses troupes. Les amis de la liberté et surtout de l'ordre voyoient avec peine s'éloigner de Versailles une armée, qu'on pouvoit opposer à des factions qu'on commonçoit à soupçonner. Mounier étoit celui des députés dont *Riquetti* redoutoit d'avantage l'infléxibilité. *Riquetti* se réunit à Robespierre et Buzot, pour séduire ou intimider ce romain. Celui-ci représente à *Riquetti* que la défection et l'indiscipline des troupes qu'on avoit corrompues menaçoint du plus grand danger, et que dans ces circonstances critiques un prince ambitieux paroissant au milieu de l'armée, pourroit s'emparer du trône et perdre la dynastie. *Mais bon homme que vous êtes*, repartit *Riquetti*, *je suis aussi attaché que vous à la royauté*, mais *qu'importe que nous ayons Louis XVII au lieu de Louis XVI*, et *qu'avons nous besoin d'un bambin pour nous gouverner ?*

Mounier alors voulut opposer à *Riquetti* l'amour inné des François pour leur roi, et plus encore les conséquences fâcheuses que pourroit avoir ce changement de dy-

nastie ; déjà il voyoit ruisseler le sang et d'ailleurs que ce seroit le plus grand des crimes. . . . Mais savez - vous , continua Riquetti , que la manière dont les membres des communes ont été repousés du lieu de leurs séances avant la déclaration du 23 juin , étoit un acte bien coupable et qu'il y auroit là un beau prétexte pour un manifeste ?

Nous avons dit que le repas des gardes-du-corps avoit été un prétexte pour soulever le peuple. Le dimanche , 4 octobre , les attroupemens du Palais - Royal devinrent plus nombrênx et plus violens. On annonça la résolution de partir le lendemain pour Versailles. Desmoulins , l'énergumène , étoit l'orateur de Riquetti dans ces groupes impurs. Il alloit passer la matinée à Versailles , où Riquetti l'endoctrinoit , et il revenoit le soir dans les cafés et dans le jardin du Palais-Royal , bégayer sa mission.

Le même jour plusieurs particuliers annonçoient , à Versailles , le dessein qu'avoient les Parisiens de venger la cocarde nationale , en égorgéant les gardes-du-corps ; et de conduire le roi à Paris , après avoir fait des jarretières avec les boyeaux

de la reine. D'anciens gardes-françaises avoient été dépêchés de Paris , pour sonder la disposition des esprits et conférer avec les chasseurs du régiment de Flandres.

Le 5 octobre dès le matin le soulèvement du peuple éclata généralement. *Riquetti* avoit cru devoir le faire commencer par les femmes. Bientôt les ouvriers de la Bastille , ceux de l'Ecole Militaire et les *piqueurs* des fauxbourgs remplirent la place de Grève ; on força la garde de l'hôtel-de-ville , où l'on pilla les armes et surtout les registres et les cartons du Comité des recherches , qui renfermoient des éclaircissements très-précieux sur les trâmes affreuses de *Riquetti* et consors.

Parmi ces femmes étoient une infinité d'hommes déguisés. Après avoir dévasté l'hôtel-de-ville , elles partirent pour Versailles , où elles furent suivies des volontaires de la Bastille. Le soir l'armée Parisienne se mit en marche avec des canons , des munitions de guerre et tout l'appareil qui précéde une bataille. Les troupes étoient suivies d'une horde de brigands armés de piques , de haches , de fusils et de sabres. L'arrivée des femmes et leur introduction

dans la salle de l'assemblée porta la consternation dans Versailles. Leur orateur étoit un de ces hommes , qu'il suffit de nommer pour réveiller l'idée de tous les crimes. C'étoit *Maillard*, vil espion de l'ancien et du nouveau régime , et qui les a tour-à-tour servis et trahis tous les deux , selon qu'il a pu profiter des circonstances.

Le roi , effrayé par la défection du régiment de Flandres et des dragons de *Montmorency* , instruisit l'assemblée des Etats du danger qu'il courroit et demanda à conférer avec elle sur les moyens de ramener le calme dans les esprits , et la tranquillité dans les séances des Etats. *Riquetti* s'opposa vigoureusement à ce que l'assemblée se rendit auprès du roi . . . Il osa même préconiser l'enthousiasme populaire , le déclarer juste , équitable , mérité , et accusa même la reine d'être l'auteur de cette sédition , et parut désirer que l'assemblée décrétât que la personne de la reine n'étoit pas *inviolable*.

C'est ainsi que délibéroit , que péroroit *Riquetti* en présence des femmes & des goujats qu'il avoit stipendié pour le porter à Versailles. Cependant comme son nom

étoit tumultueusement prononcé par cette multitude , & qu'il craignoit que quelques-unes n'échapassent que c'étoit par son ordre qu'elles se trouvoient là ; il voulut faire le rodomont & les tença d'être venues troubler la séance , et de ne pas s'y tenir dans le silence et le respect dû au corps législatif. Il en frappa même une avec son parapluie , et aussi-tôt des éclats de rire et des applaudissemens partirent des quatre coins de la salle. On peut juger par-là combien Riquetti étoit respecté et craint de cette populace. Mais on ne peut pas craindre les hommes qu'on aime.

Desperrières, aide-de-camp de Lafayette , avoit été dépêché par le général pour avertir le roi de l'arrivée des troupes. Ce ne fut que dans ce moment que le monarque fut instruit des prétextes de ce voyage. On lui dit que le peuple sortoit de l'assemblée nationale et alloit venir à la cour , pour lui demander *du pain* , à lui Louis XVI. Cet honnête et infortuné prince s'écria tout effrayé , *et bon Dieu ! est-ce moi qui dirige les approvisionnemens ? La municipalité de Paris ne s'est-elle pas emparée de cette partie de l'administration ? Desperrières ras-*

sura le bon roi sur les dangers qu'il courroit , et lui promit que la milice parisienne ne venant que dans l'intention d'empêcher le meurtre , elle s'opposeroit à toutes les mauvaises intentions qu'on auroit pu suggerer au peuple.

Le roi qui venoit d'échapper , par la surveillance et l'activité de M. de S. Priest , au complot le plus horrible qui jamais ait été trâmé , n'étoit pas fort tranquille sur ce qu'on oseroit entreprendre contre sa vie et celle de sa famille. Voici quel étoit ce complot :

On se rappelle que les brigands partis avec les femmes se divisèrent en deux bandes ; l'une prit la route de Sèvres par Chaillot , & l'autre par Vaugirard. *Riquetti* avoit donné avis à ses agens que le roi chasseroit le 5 à Meudon , et voici les instructions qu'il leur fit passer. La multitude que doivent guider d'Aiguillon & la Cloye ; arrivera par Issy , au pied de la montagne de Belvue , elle se postera dans le défilé de la manufacture des porcelaines , & sous prétexte de massacrer tous les gardes-du-corps , elle fera feu sur ceux qui environneront la voiture du roi &

visera le bon homme. Deux-mille louis à celui qui l'atteindra d'une balle.

Heureusement pour la France que pour l'amour de son roi, si naturel à tous les françois, porta un des hommes sur lequel on avoit le plus compté pour ce régicide, à se détacher ; le 5 dès le matin il prit la poste, et arriva chez le comte de S. Priest, à qui il avoua tout. Le ministre donna des ordres pour aller subitement chercher le roi, et lui faire prendre une route détournée. Il ordonna en même-tems aux troupes de se mettre sous les armes et d'environner le Château. Il étoit tems : à peine le roi étoit-il arrivé à Versailles, que les bandits se portèrent au lieu indiqué. Bientôt un courrier du duc d'Orléans vint leur apprendre *qu'il étoit trop tard*. C'est alors que les forcenés se rendirent à Versailles en vomissant les imprécations et les horreurs les plus alarmantes.

La nuit du cinq se passa assez tranquillement ; les gardes-du-corps reçurent ordre de se retirer ; de sorte que le roi restoit à la merci du peuple, puisqu'il avoit été abandonné par ses troupes. Les suises qui étoient retranchés sur le derrière, dans la

derniere cour & du côté de l'Orangerie ; défilèrent à minuit par l'ordre de la Fayette, ce fut cet ordre homicide qui causa les scènes sanglantes du lendemain & qui rani-ma l'espoir de *Riquetti* & du duc d'Orléans. Le 6, dès les 5 heures du matin, *Riquetti* ras-sembla la populace & la porta sur la place d'armes. Dès la veille les bandits & les femmes se promettoient bien de faire un carnage sur le point du jour. Ils répétoient tout *dort maintenant*, mais il sera jour demain . . *Riquetti* se met donc à leur tête ; il en doctrine le régiment de Flandres, quine s'étoit pas re-tiré. Armé d'un grand sabre, il ne cesse de dire à ce régiment, en lui montrant la populace & la salle des Etats-Généraux ; *courage amis*, *nous sommes pour vous*. Il tenoit aux bandis le même langage. Enfin il introduit ces bri-gands dans la cour des ministres, en leur indiquant le passage dérobé par où ils peu-vent parvenir à l'appartement de la reine. Deux gardes-du-corps en faction au bas de l'escalier demandent à ces forcenés ce qu'ils desirent ; *il nous faut le cœur de la reine*, repondirent-ils, & aussi-tôt on saisit ces deux braves militaires, nommés Varicourt & Deshuttes, on les égorgé & leur tranche la tête.

On

On continue de pénétrer dans le château par divers passages. Une partie de ces brigands se présente au grand escalier en criant *qu'ils veulent le cœur du roi, de la reine & du dauphin.* Les gardes-du-corps accourent des différentes salles pour les arrêter, & prennent la résolution de mourir à leur poste sans se défendre, afin de ne pas exposer les jours de la famille royale.

Une autre troupe pénétrait par un autre escalier dérobé, l'on entendoit une voix d'homme, quoiqu'il ne parût y avoir que des femmes, qui répettoit, *c'est par-là, par-là qu'il faut aller, pour monter à son appartement.* Au milieu des horreurs qu'on vomissoit dans l'escalier, contre la reine, on distingua sur-tout ces mots: *il faut lui manger le cœur.* Tandis que ses camarades luttoient contre les brigands; M. du Repaire crut qu'il étoit de sa prudence de s'emparer de la porte de l'appartement de sa majesté, pour en défendre l'entrée; il est terrassé d'un coup de pique & traîné sur le grand escalier. M. de Miomandre saisit ce moment pour avertir les femmes de la reine du danger qui la menace, & leur ordonner de la sauver promptement; elles n'ont que le

tems de mettre le verou à la porte de l'antichambre. Cette porte est brisée , & les brigands entrent en foule , les uns se précipitent sur M. de Miomandre & ne l'abandonnent qu'après l'avoir cru mort ; les autres marchent droit au lit de la reine , elle en étoit sortie toute nue , & s'étoit réfugiée , presque sans vie , dans les bras de son époux .

Au moment même où elle tomba à ses pieds sans connaissance , on venoit d'assassiner deux Gardes-du-corps sous les yeux du roi . Quel spectacle pour un époux , pour un monarque sensible !

Ainsi donc le complot infernal a choué encore une fois !

La foule se précipite sur le lit de la princesse , on fouille dans les draps avec des picques encore dégoûtantes du sang de ses gardes , & aussi-tôt un cri de consternation se fait entendre ; *elle n'y est plus !* la Fayette paroît chez le roi , il engage ce prince à paroître sur son balcon , de demander grace au peuple pour lui , pour sa femme & pour ses gardes ; car se présenter dans une posture humble & suppliante à une populace qui l'exige , c'est bien je crois lui demander

grace , & le monarque obéit , invité à la même humiliation par la Fayette , la reine consentit à paroître , & à peine étoit-elle sur le balcon , qu'un monstre osa la coucher en joue ; mais le ciel protégeait cette princesse , le coup ne partit point .

Les factieux n'ayant pu réussir dans tous leurs projets , s'écrierent alors : *le roi à Paris , le roi à Paris.* Ce fut cet *ordre souverain* qui fit conduire le roi & sa famille à Paris , traîné comme un prince vaincu , qu'on a , depuis ce moment , détenu prisonnier dans cette capitale où il craint , à chaque heures de la nuit , qu'un Mirabeau ou quelqu'agent de ce scélérat ne lui ôte la vie , que le ciel lui a conservée depuis dix-huit mois par une protection des plus spéciales ,

Pendant toutes ces horreurs *Riquetti* se cachoit au milieu du régiment de Flandres , déguisé en homme de la populace . Le duc d'Orléans alloit et venoit de la place d'armes au château dans la chambre du roi , et du château sur la place d'armes . Un de ses valets observoit tout ce qui se disoit chez le roi , et en avertissoit *Riquetti* . Plusieurs personnes l'ayant reconnu malgré son déguisement lui dirent : *avec votre grand sa-*

bre nud, sous le bras, vous avez l'air d'un Charles XII. Riquetti leur répondit : *on ne sait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défense.*

Nous avons dit que Riquetti s'étoit formellement opposé à ce que l'assemblée des Etats se rendît au château, pour y délibérer librement & conseiller le roi qui se réfugioit dans ses bras. Riquetti donna pour prétexte qu'il étoit contraire à la dignité de l'assemblée, de se transporter chez le roi : mais le véritable motif de son opiniâtre opposition étoit la crainte que la présence des députés ne calma le peuple, & que les états-généraux, ne s'opposassent au départ du roi. Aussi dès que Lafayette, eût arraché au roi la promesse de venir à Paris, Riquetti vint tout rayonnant d'allégresse & de gloire, annoncer que le roi alloit partir pour la capitale.

Nous n'avons donné qu'une esquisse imparfaite des forfaits commis les 5 & 6 Octobre, [Thiéroigne] c'est à l'histoire à épouvanter la postérité du récit affreux de ces cruautés & des manœuvres sanguinaires employée par la faction réicide.

Elle auroit tellement souillé le nom français que le comité des recherches, ayant

acquis toutes les preuves du complot , & denonça les auteurs à l'assemblé des états . L'assemblée , qui , quelque tems auparavant avoit investi le châtelet du droit de juger les crimes de leze-nation , & d'assassiner Favras , sur la délibération de deux espions , qui vendoient leur témoignage deux mille louis d'or ; cette même assemblée qui avoit ordonné le supplice de Favras , sans aucune preuve de délit , déclara innocent , *Riquetti & le duc d'Orléans* , quoique environ 400 témoins dignes de foi , attestassent qu'ils étoient réellement les auteurs , & les uniques auteurs des complots formés pour arroser de sang le trône & le palais de nos rois , bien plus , afin de punir le zèle courageux des magistrats qui avoient osé trouver des coupables dans deux monstres depuis trente ans suspendus au gibet de l'opinion ; l'assemblée des états , dépouille le châtelet d'une fonction qu'il avoit l'audace de remplir d'après sa conscience .

Une inconséquense palpable & qui prévient toute la mauvaise foi du côté gauche de cette assemblée , *il n'y a lieu à accusation contre MM. d'Orléans & Mirabeau* , tandis qu'elle ordonnoit la poursuite de

Théroigne de Méricourt, Rente le duc, le fameux coupeur de têtes & autres coaccusés déjà détenus prisonniers, & décrétés. Or, d'après l'aveu de ces accusés et les dépositions des témoins, ils n'étoient que les agens de Riquetti & du duc d'Orléans, Théroigne de Méricourt, étoit une courtisane, chez qui Riquetti passoit ordinairement la moitié de la nuit, pour l'endoctriner. Elle avoit une place marquée à la tribune de l'assemblée; on la voyoit sans cesse dans les clubs, dans les groupes ou les cafés du palais-royal, & sur-tout chez le libraire Desenne. Par-tout elle parloit en énergumène, ouvroit des avis incendieries, & proposoit des projets de sang. Riquetti, Populus, d'Aiguillon, Chabroul & l'évêque d'Autun étoient les hommes qui la fréquentoient plus particulièremen-t. Comme elle étoit chargée de distribuer l'or à pleines mains, Riquetti la fesoit passer pour avoir 40 mille liv. de rente, afin qu'on ne s'apperçût pas que c'étoit l'argent du duc qu'elle distribuoit: c'est cette prostituée qui, habillée en amazone, panachée et à cheval conduisoit la Bande des femmes, & qui porta la lance ensanglantée dans les draps de la reine.

Le duc d'Orléans avoit pris la fuite , par le conseil de Riquetti qui craignoit son indiscretion,

Allarmé par les cris de l'opinion publique , & craignant que la dénonciation faite par le Comité des recherches , des *événemens du 5 et 6 octobre* , ne portassent enfin sur l'échafaud une tête hideuse , qui en avoit tant de fois été arrachée par une injuste clémence , Riquetti multiplia les libelles , les émeutes et prodigua l'argent pour couvrir de défaveur le Châtelet. Les districts s'assemblèrent , et craignant de voir exposer au grand jour , des attentats qu'on desiroit ensevelir dans les ténèbres , ils dénoncerent le Châtelet aux Etats-Généraux.

D'un autre côté le comité des recherches intimidé par le soulèvement général [qui demandoit aussi la suppression , & corrompu par l'or qu'on fit circuler autour de ses membres , intrograda , voulut commenter sa dénonciation , & refusa de produire au tribunal de *leze-nation* , qu'ils déceloient , & les crimes & les criminels. Chabroud , homme vil & indigent , fut indiqué pour faire le rapport d'une procédure que la voix publique avoit déjà jugée , & déclare , non-

seulement irrépréhensibles les deux monstres inculpés par quatre cens témoins : il ajouta qu'il ne voyoit que des malheurs dans les forfaits du 5 & 6 octobre & qu'il les livroit à l'histoire pour l'instruction des races futures & pour donner une leçon utile aux rois, aux courtisans & aux peuples. Nous pensons que Chabroud figurera dans l'histoire à côté de ces deux héros & des Ravaillac, des Jacques-Clément, des Jean-Châtel, & qu'il ne seroit pas moins odieux que ces monstres.

Riquetti a vainement entrepris, depuis, de faire égorer le roi & sa courageuse compagne, en persuadant au peuple qu'il n'aspiroit que le moment de s'évader & de rentrer en France à la tête de trois à quatre-cent mille hommes.

On sait positivement qu'il a tenté plusieurs soldats du centre, pour le faire assassiner, et que ce ne fut pas sans dessein qu'un grenadier, de garde dans la chambre de ce prince, lâcha un coup de fusil, il y a environ de 4 mois.

On sait aussi combien il s'est agité lorsque l'infortuné monarque a cru que sa conscience et son amour pour la paix, demandoient

doient quelques légers délais sur la sanction. On a vu les jardins des Tuilleries et du Palais-Royal se remplir de séditieux qui s'épuisoient en imprécations et en menaces contre ce bon prince.

Enfin, on sait qu'il a fait , aux Jacobins , la motion de fixer le terme de la législature à 7 ans , afin de trouver l'occasion de renverser de fond en comble les misérables restes de la monarchie et d'établir sur les ruines sacrées des loix et de la souveraineté le despotisme et toutes les horreurs du *triumvirat*.

La guerre civile est son unique espoir , aussi ne néglige-t-il rien pour l'amener. Dans le tems même qu'il a fait naître des soupçons imaginaires de contre-révolution , à Lyon , il souleve les paysans & forme des brigans dans les provinces méridionales. Le Languedoc , le Périgord , le Guercy , le Limousin , le Rouergue , sont , par ses insinuations perfides , livrés aux flammes , à la dévastation , au pillage. La Provence est le théâtre d'une proscription plus sanglante que celles des marins & de Sylla & c'est dans la provence que Riquetti vouloit aller inspirer de nouvelles fureurs par sa présence

meurtriere. Il avoit en conséquence demandé un congé pour se rendre dans cette province ; mais le peuple qui connoît si bien la perversité de son ame , lui a demandé l'objet de cette démarche ; sommé plusieurs fois d'en rendre compte , il a tergiversé , balbutié , éludé la question ; mais voyant que la vérité alloit éclatter , que l'œil surveillant de l'opinion voyoit dans cette absence des projets sinistres , & que la nation , tant de fois séduite , trompée , trahie par ce scélérat , s'opposeroit fortement à son départ , on le menaçoit de l'*observer* & de le punir s'il osoit ourdir quelque trame nouvelle contre la félicité publique , Riquetti a pris le parti de rester aux Jacobins & de rentrer dans l'assemblée des états où il continue de faire des siennes .

L'enjouement populaire augmente chaque jour pour ce monstre . Il est si lâche , qu'un bataillon de la milice de Paris l'a trouvé digne de la commander .

Eh ! qui pourroit se défendre des astuces de ce politicomane ? son orgueilleuse extravagance , son insolente présomption , l'importance de ses relations prétendues , ses impertinens mensonges , les mille & mille

impostures qu'il débite sur ses missions secrètes, enfin cet attirail placardé & récrépi de compilations bien rapiécées de larges mots emphatiques & néologers d'idées nouvelles copiées d'anciennes, anciennement copiées de quelques autres ; de paragraphes décousus, emprunter des livres d'autrui, enflés d'un style à prétention & ridicule ; les noms sacrés de vertu, de patrie, de bien public que souille si souvent cet énergumène, tous ces prestiges insidieux ne sont-ils pas suffisans pour imprégner les poisons de la séduction, les cœur foibles & trop confians ?

L'extrême indignation m'ordonne le silence. Il est inutile de rien plus ajouter, pour ce moment, à l'improbité de Riquetti. Je cede la plume à l'historien de la nation française, à celui qui décrira les forfaits des scélérats les plus consommés ; aux continuateurs des vies de Cartouche, Mandrin & Desrues ; je le dévoue au ressentiment public. Tel je l'ai peint, tel il est dans l'esprit de tous les honnêtes gens ; il est quelque chose de pis dans celui de ces dignes collègues. Qu'il ose me démentir ; qu'il entasse déclamations sur déclamations, négative sur négative, ce foible écrit re-

pose sur des faits qu'il est impossible de détruire , auxquels je défie *Riquetti* de répondre. C'est le *précis* d'un énorme volume où l'on doit réunir sa vie depuis 1749, jusqu'en 1791. On y montrera le développement de son caractère toujours un dans l'assemblage de tous les vices. Chaque phrase y notera un des crimes de *Riquetti* ; on y verra ce qui n'a jamais paru , un cours suivi de scélérité avec des progressions annuelles , qui font préjuger un phénomène infernal , si beaucoup de jours sont encore destinés à cet homme féroce ; une gradation de vice si méthodique qu'elle n'est intercalée d'aucune bonne action , même d'aucune nation neutre , même d'aucun prétexte à supposer mon héros d'avoir jamais voulu bien faire. On y verra un hypocrite d'espece nouvelle , qui n'a pas été seulement mû par une utilité d'en imposer , mais par le plaisir même d'en imposer.

Chacun des crimes de *Riquetti* sera prouvé par une pièce originale & authentique. Le nombre de ces pieces est immense : les neuf dixièmes sont des écrits de sa main , je les possède. Cet important recueil , rassemblé dans un code , offrira des phéno-

menes intéressans ; d'un côté un méchant, unique au monde ; de l'autre un philosophe ami de l'humanité , qui , curieux de calculer & d'approfondir la somme de perversité à l'homme , s'est attaché aux pas de *Riquetti* , ne l'a jamais perdu de vue , & l'arrête au période du parfait développement de la raison , pour peindre l'exécrable modele qu'il a observé. *Riquetti* ne ce justifiera sur rien , & il restera prouvé que , dès le berceau il fut un méchant homme ; que la nature ne réprouva jamais un fils plus ingrat ; que l'hymen n'éclaira jamais son flambeau pour un époux aussi féroce & aussi corrompu ; qu'aucune famille du monde n'eut un parent plus dénaturé ; que la vertu n'eut jamais de plus grand ennemi ; la patrie , d'habitant & d'orateur plus dangereux ; les lettres , de plus vil écrivain ; la noblesse , de gentilhomme plus indigne de l'être ; la société , d'hypocrite plus incidieux ; l'amour , de plus lâche serviteur ; l'amitié , de fripon plus ruineux ; le sentiment , de moqueur plus effronté ; le libertinage , de fauteur plus cynique ; les loix divines , de contempleur plus impie ; les loix humaines , de violateur plus détermi-

né ; les empires , de plus hardi séditieux à proscrire.

Enfin , deux traits suffisent pour peindre cet homme trop célèbre ; il est nul pour le bien ; tout ce qui est possible dans le mal est facile à Riquetti. Sagacité , coup-d'œil fin , science anatomique , phisiologie , étude du cœur humain , rien de tout cela n'est nécessaire pour deviner à l'aspect de Riquetti , qu'il est un de ces scélérats dont l'existence prolongée jusqu'à la quarante et deuxième année , est un phénomène civil. La nature sujette à des écarts , en fit un en créant son ame ; l'erreur commise , elle en frémit , et s'efforça autant qu'il étoit en elle de réparer sa santé , en imprimant sur la figure de Riquetti un cachet de difformité , qui ayerti l'honnête homme de se garder de lui.

Voici le jugement qu'en porte un homme qui l'a long-tems observé.

» Mille et mille études sur son caractère m'ont prouvé qu'il n'en avoit point. Un vice prédominant est la base de sa méchanceté ; c'est l'orgueil ridicule de faire parler de lui , à quelque prix que ce soit. Attaquez son ame de toutes les manières ,

couvrez sa figure de boue , reprochez lui tous les crimes faits ou à faire ; tout sera pour lui matière à s'en faire un mérite . Si les forfaits sont éclatans , si pour les commettre il a fallu une portion d'esprit et d'audace , c'est précisément ce qu'il lui faut ; il dédaigneroit d'être estimé vertueux , au détriment d'une réputation de scélérat , combinateur et entreprenant .

l'auant des pôles et l'auant la sauvage
mais auant le pôle il se distingue et auant
l'autre il est au contraire de l'autre il
est auant l'autre il est au contraire de l'autre il est auant
l'autre il est au contraire de l'autre il est auant
l'autre il est au contraire de l'autre il est auant
l'autre il est au contraire de l'autre il est auant
l'autre il est au contraire de l'autre il est auant

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre du comte de Mirabeau.

(b) Je suis dans les angoisses depuis trois jours , mon ami , dans de telles angoisses que je n'ai pu quitter que des quarts d'heure , et que mon seul domestique a toujours été en l'air. J'ai eu de tes nouvelles ; mais j'en voulois savoir par moi-même , je voulois dîner avec toi , lorsque j'ai su que tu n'y étois pas. Patience donc , et Dieu veuille que je ne sois pas gîté avant de te voir. Quoiqu'il en soit, HARDY desire que je te parle des six louis qu'il m'a prêtés avant mon départ , je le sais. Mais moi qui te parle , je n'ai pas de quoi payer un fiacre pour faire mes affaires pressées. Je ne retire pas un sou de mes chevaux. Ma mère ne me prête pas un écu : en un mot , je suis dans la crise la plus cruelle en tout sens , et j'espèrc en toi , en toi seul , jusqu'à ce que cette fusée soit démêlée. Bon jour mon ami.

Signé MIRABEAU , fils.

3 juin 1784.

Autre lettre du même.

Je ne possède dans la nature que 15 liv. (quinze francs) ni moi , ni madame Néhrat , n'avons plus la

A

moindre chiffon à mettre en gage ; il m'est impossible de partir d'ici sans payer ; ce n'est donc pas le cas de louvoyer. Veux-tu ou ne veux-tu pas me retirer de peine ? Il est tems de te décider , je ne réclame que les droits que me donne l'amitié ; mais je la réclame au milieu de la crise la plus cruelle. Ce que tu jettes tous les jours par la fenêtre , pour donner des dînés au tiers et au quart , qu'assurément tu n'aimes pas autant que moi , me tireront de peine.

Je sais que tu as voulu faire porter des meubles chez moi , mais tu vois aisément qu'avec 15 livres , je ne les ferai pas monter. Ainsi il faudroit me rendre le service d'y pourvoir. Bon jour mon ami , une réponse cathégorique , je t'en prie , car je suis très-mal-heureux.

M.

Ce 17 juillet au soir 1784.

P. S. Tu auras beau me dire de placer du vin de Tokai , tant que tu ne m'en enverras pas une montre : on n'achette point sur parole , et j'en aurois déjà veudu si j'en eusse donné à l'essai.

Songe que l: 20 , on a le droit de me chasser.

Autre lettre au même.

Un des marchands de vin que je t'ai adressé vient de m'écrire qu'il vouloit prendre de ton vin de Bordeaux et de l'Hermitage , et que tu as répondu *froidement* ; que tu voulois vendre tout ton vin à un seul. Je ne

puis croire ce fait , dans un moment où tu me l'offres pour dernière ressource, et où tu sais que dans la plus affreuse situation , je n'ai pas un sou. Si cela est , je saurais que penser de tes phrases et de ton amitié. En attendant je te prie , que nous arrêtons demain au matin nos comptes , et que tu me remettes les titres de mes vieilles dettes.

Signé MIRABEAU , fils.

22 juillet 1784.

Riquetti à M. D...:

Il me revient de Paris des propos *hâvement bas* et perfides..... Voilà des gentillesses de mère : *Donnez-lui encore cinquante louis , lui disait magnifiquement l'abbé ; il est généreux M. l'abbé , et son encore est plaisant....* Je voudrois qu'elle (ma mère) ne tînt pas des propos qui compromettent très-sérieusement madame *Néhrat*, et qui peuvent très-aisément me forcer à faire un *manifeste* contre ma mère , qui me seroit ni à sa louange ni à celle de ses ENTOURS.

MIRABEAU , fils.

De Bruxelles , le 16 mai 1784.

N. B. Riquetti fit en effet quelques jours après, son dix-septième libelle contre la marquise de Mirabeau, sa mère.

(4)

Autre.

Londres ; le 31 août 1784.

(a) Mon ouvrage relatif à l'Amérique est ici dans son vrai pays , et je voudrois faire la DOUBLE SPÉCULATION de l'y publier et d'y en imprimer la traduction pour l'Amérique. Tu vois qu'il m'importeroit de connoître un libraire honnête homme , s'il en est , et surtout de lui être recommandé ; car je ne me vanterai pas moi même , et le vrai moyen de déprécier mon ouvrage , est d'aller chercher des chalans

M...f.

Riquetti au même.

(e) Madame de Néhrat vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui avoit faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur , grand juge de la nation , y faire les formalités nécessaires. Te seroit-il possible de nous procurer , à crédit , tout de suite , une robe de Raz-de-Saint-Maur , car nous n'avons pas un sou. La marchande de modes de ta femme lui donneroit aussi quelques chiffons à crédit.

Je n'ai que des boucles ridicules et non portables ; et point de boucles de jarretières ; pourrois-tu m'en procurer une paire ? je n'ai pas un seul caleçon met-

(5)

tible ; fais-m'en faire tout de suite six. Il me faut aussi nécessairement au moins une culotte noire.

Ce jeudi 7.

M.

Le même au même.

» Il peut m'être utile , et il m'est agréable , mon cher , . . . Car je ne me fais pas meilleur que je suis , d'aller au bal masqué ce soir ; mais masqué. Si j'eusse suivi en 1781 les chances qui m'ouvriront , pendant l'hiver , les bals d'opéra , j'aurois fait loi à qui m'écrase aujourd'hui ; [six francs de chauve-souris , six francs de billets , et à dire vrai , le billet de ma compagne de bal , c'est-à-dire dix-huit livres ou un louis , dérangent-ils assez tes finances pour que je n'y doive pas penser ? tout est dit , et j'ajouterais , en haussant les épaules : *Belle fantaisie qui me passoit par la tête , d'aller faire le bel esprit au bal , quand je suis assez bête pour n'avoir pas un sou dans ma poche ! autrement j'irai et t'excuserai en disant : c'est un billet mis à la lotterie.* Bonjour mon ami.

Ce dimanche.

M. f.

(c) Inventaire des effets de M. le comte et de Madame la comtesse de Mirabeau, extrait des papiers de la cour d'ORD-BAILLY.

Pour M. le comte. *Pour Madame la comtesse.*

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| 16 chemises, | 4 chemises. |
| 1 culotte de nankin, | 1 paire de mitaines. |
| 1 caleçon de toile blanche. | 1 chemise de linon. |
| 1 vieille veste d'été brodée. | 1 robe à l'angloise. |
| 1 paire de souliers neufs. | 14 serviettes. |
| 12 mauvais bas dépareillés. | 10 mouchoirs. |
| 1 chapeau. | 1 vieux manchon. |
| 50 volumes, tant brochés que reliés. | 1 domino noir. |
| | 4 jupons, |
| | 2 camisoles d'indienne. |
| | 2 paires de poches. |
| | 4 corsets. |
| | 1 vieille plisse blanche. |
| | 3 mantelets très-vieux. |
| | 2 vieux tabliers de gaze. |
| | 1 paquet de chiffons. |

C'est au milieu de ces richesses que *Riquetti* avait accusé son secrétaire, *hardy*, de l'avoir volé.

Autre lettre de Riquetti au même sur le même sujet.

(d) Tu es bien bon, mon ami, et d'autant plus que ma pauvre amie m'inquiète ; cette toux persévérente la

Berrasse ; mais s'il ne t'étoit pas très-incommode de faire ce bouillon chez toi , je le préférerois bien , car le pauvre ménage n'a pas une écuelle de terre. On lui ordonne des bouillons de rouelles de veau avec des choux rouges et des navets coupés , si tu peux faire faire chez toi la provision du jour , je l'enverrai prendre tous les matins à l'heure que tu me le diras. L'être intéressant , (*Madame Nehrat*) que tu verras demain , si tu veux manger des côtelettes avec nous , est un trésor de bonté qu'il est doux de posséder et qu'il faut posséder pour le connoître. Pour sa beauté , ces derniers huits jours l'ont absolument flétrie ; mais deux jours de calme et de santé la rendroient rayonnante ; tire nous de ce capharnaum , et crois que je porte les procédés dans mon cœur.

Ce samedi 7.

LETTRES

DU COMTE DE MIRABEAU,

*Adressées à Madame le JAY, relativement
à son élection aux Etats-Généraux, et
communiquées par HENRIETTE, sa
femme de chambre, et dépositaire du
porte-feuille secret.*

Aix, le 7 mars 1789.

Il est minuit sonné, je n'ai pu trouver le moment de donner de mes nouvelles à mon amie; je prends sur mon sommeil quelques instants pour m'entretenir avec elle. Je commence par lui déclarer que tous les honneurs, dont on me comble ici, me sont bien moins flatteurs que le plaisir d'être dans ses bras; j'ajoute que j'ai grand besoin de me , mais je veux être fidèle à mon amie.

Que dit-on du procès (intenté par le parlement, à l'occasion de l'*histoire secrète de la cour de Berlin*), je tremble que le parlement ne prononce un décret qui m'empêcherait d'être nommé député aux états-

généraux. J'intrigue ici beaucoup pour cela et j'ai déjà une cabale montée. Au nombre de mes prosélytes, sont : *Lieutaud, Thulis, le Jourdan, Bremond, Chompré, l'abbé de Baussei et d'André*, qui aspirent ainsi que moi à être députés : ils parcourent la province et ne cessent d'aigrir le peuple de Marseille et d'Aix contre mes ennemis. Ils m'ont promis d'accaparer les voix, et de soutenir mes partisans, pas des gens en veste, qui (entre nous) valent mieux qu'eux. Ils courrent déjà la ville, et sont à ma solde, ce qui m'engage à de nouvelles dépenses. Ton mari a fait une traite de deux mille livres sur ta maison à deux mois de datte. Il est toujours énorgueilli et heureux de sa nullité. Je le tiens ici auprès de moi, de peur que paroissant à Paris, il ne fût interpellé par le parlement comme distributeur de mon ouvrage, et ne me compromît par sa bêtise. Adieu, ma chère, je t'embrasse.

M..., f.

Mirabeau à la même.

Aix, 11 mars 1789.

Le nombre de mes prosélytes augmente à vue d'œil. Je commence à espérer, quoique j'aie à craindre le parti contraire. La noblesse et le tiers se sont réunis contre moi, mais je leur réserve un plat de mon métier. Aux chefs de bande que je t'ai nommés dans ma précédente lettre, se sont joints les sieurs *Savournin*,

Poilvesi, Chéris, Varage, Revequi, Vasque, Mer-sanne et Martin fils, d'André, négociant, que je flagorne pour qu'il me prête de l'argent et qu'il me continue ses bons services auprès de la canaille : ils me préconisent sans cesse dans les cafés, dans les maisons de jeu et notamment dans celles tenues par *Conil et Forsta*. Après demain doit éclater la bombe. Il faudra bien que la Provence se rende à mes désirs, si elle veut être trauquille.... Je veux voir les opposans me conjurer eux-mêmes d'accepter l'auguste mission que je brigue avec tant de passion. Dans tous les cas je m'en consolerai encore, bien assuré que je gagnerois beaucoup d'argent à écrire contre les Etats-Généraux. Adieu, demain je t'en dirai davantage,
vale et me ama.

M., f.

Le Comte de Mirabeau à la même.

Marseille, ce 14 mars 1789.

Vivat, mon amie, les affaires prennent la meilleure tournure; mes collègues m'ont servi au-delà de mon attente. L'insurrection a éclaté à Aix le 12, c'est moi qui ai eu l'honneur de l'avoir appaisée. Imagine-toi 40000 ames armées de bâtons et de torches, parcourant la ville en me proclamant député du tiers-état. J'ai paru au milieu d'eux, je les ai calmés, je les ai persuadés, et aussi-tôt mes chevaux ont été détachés et ma voiture trainée par des patriotes.

J'ai quitté Aix le 13 pour venir à Marseille remplir la même mission. Même enthousiasme et même zèle de la part des séditieux ; ils prétendent que je suis député, et j'ai été en effet nommé à Aix et à Marseille, c'est à moi d'opter. Je donnerai la préférence à Aix.

Ce qui me réjouit le plus, c'est que ton benêt de mari prend pour lui tous ces honneurs. Il est dans un ravissement, dans une extase qu'on ne peut décrire. Je partirai incessamment pour Aix et delà pour Paris, où j'espere être avec toi pendant quelques jours à Poulangy (*) et t'y dédommager d'un mois d'absence.

Prends de cette lettre ce qui n'est que pour toi ; et donne à ce qui me concerne la plus grande publicité. Fais part de mon succès à Luchet, à de Bourges, à tous mes amis; enfin je compte assez sur ton zèle pour me ménager de la gloire, répands que je suis l'ami du tiers ; fais faire, par de Combs, plusieurs copies de la relation de mon triomphe et des fêtes qu'on m'a fait à Aix et à Marseille, que je t'envoie avec la présente : il faut qu'il aille au café de foi et du caveau en faire lecture et qu'il en perde quelques copies dans plusieurs quartiers de la ville. *vale et me ama.*

M. f.

(*) *Maison de campagne louée par le comte, pour faire ses lubies.*

